

Sommaire

- Début
- 1 Chronologie et périodisation
- 2 La France dans les années 1780
 - 2.1 La société française
 - 2.2 Résistance à la monarchie absolue et désir de réforme
- 3 1789 : fin de la monarchie absolue et de l'Ancien Régime
 - 3.1 Révolution juridique (mai-début juillet 1789)
 - 3.1.1 Campagne électorale pour l'élection des députés aux états généraux
 - 3.1.2 Les députés du tiers état s'opposent au roi
 - 3.2 Été 1789
 - 3.2.1 La crise de juillet
 - 3.2.2 Journée révolutionnaire du 14 juillet
 - 3.2.3 La révolution municipale
 - 3.2.4 Grande peur dans les campagnes françaises et nuit du 4 août 1789
 - 3.2.5 La marche des femmes sur Versailles des 5 et 6 octobre 1789
 - 3.3 Régénération de la France
 - 3.3.1 Réorganisation administrative
 - 3.3.2 Question religieuse
- 4 Échec de la monarchie constitutionnelle
 - 4.1 Fête de la Fédération
 - 4.2 Varennes et ses suites
 - 4.3 Constitution de 1791
 - 4.4 Assemblée législative
 - 4.4.1 Agitation sociale et religieuse
 - 4.4.2 Déclaration de guerre
 - 4.4.3 Vetos royaux
- 5 Chute de la monarchie, le 10 août 1792
 - 5.1 Forces en présence à la Convention
- 6 Première République
 - 6.1 Girondins et montagnards
 - 6.1.1 Procès et mort du roi
 - 6.1.2 Vendée
 - 6.1.3 Fin des girondins
 - 6.2 République en danger (1793)
 - 6.3 Redressement
 - 6.3.1 Lois, mouvements populaires et renforcement gouvernemental
 - 6.3.2 Victoires et répressions
 - 6.3.2.1 Fin de la Vendée
 - 6.4 Stabilisation gouvernementale et crise populaire
 - 6.4.1 Gouvernement révolutionnaire
 - 6.4.2 Déchristianisation
 - 6.4.3 La lutte des factions

- 6.4.4Drame de germinal
 - 6.4.4.1Aboutissement et conséquences
- 6.5Robespierre et la Terreur
- 6.6La Convention thermidorienne
- 6.7Directoire (26 octobre 1795-9 novembre 1799)
- 7Notes et références
 - 7.1Notes
 - 7.2Références
- 8Annexes
 - 8.1Bibliographie
 - 8.1.1Sur la période
 - 8.1.2Instruments de travail
 - 8.1.3Grandes problématiques
 - 8.1.4Aspects historiographiques
 - 8.1.5La Révolution et la culture
 - 8.1.6La Révolution et les sciences
 - 8.1.7Femmes et Révolution
 - 8.1.8Comédie musicale
 - 8.1.9Filmographie
 - 8.2Articles connexes
 - 8.2.1Articles généraux
 - 8.2.2Listes
 - 8.3Liens externes

Révolution française

La **Révolution française** est une période de bouleversements sociaux et politiques de grande envergure en France, dans ses colonies et en Europe à la fin du xviii^e siècle. La période habituellement comprise s'étend entre l'ouverture des États généraux, le 5 mai 1789, et au plus tard le coup d'État de Napoléon Bonaparte le 9 novembre 1799 (18 brumaire de l'an VIII). Cette période de l'histoire de France a mis fin à l'Ancien Régime en remplaçant la monarchie absolue par une suite de régimes plus ou moins définis, dont la Première République un peu plus de trois ans après la prise de la Bastille.

La Révolution française a légué de toutes nouvelles formes politiques, notamment au travers de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* qui proclame l'égalité des citoyens devant la loi, les libertés fondamentales, et la souveraineté de la Nation, et se constituant autour d'un État. « Mythe national », ses valeurs et les institutions de la Révolution dominent encore aujourd'hui la vie politique française. La Révolution a entraîné la suppression de la société d'ordres (féodalité, privilèges…), une plus grande division de la propriété foncière, la limitation de l'exercice du pouvoir politique, le rééquilibrage des relations entre l'Église et l'État et la redéfinition des structures familiales.

Elle fut marquée par des périodes de grande violence, notamment pendant la Terreur, dans le cadre de la tentative de contre-révolution de la guerre de Vendée, au cours de laquelle plusieurs centaines de milliers de personnes trouvèrent la mort, lors des insurrections fédéralistes ou dans le cadre de luttes entre factions révolutionnaires rivales, qui ont abouti à la mort successive des principales figures révolutionnaires.

Les guerres de la Révolution française, qui ont touché une large partie de l'Europe continentale, ont propagé les idées révolutionnaires et contribué à l'abolition de la société d'ordres en Europe occidentale, dans les « républiques sœurs » puis dans toute l'Europe¹.

La Révolution française « diffère des autres révolutions par ses exigences universalistes en ce qu'elle est destinée à bénéficier à toute l'humanité² ». Dès son commencement, la portée universelle des idées de la Révolution française a été proclamée par ses partisans et l'ampleur de ses conséquences soulignée par ses détracteurs³.

Révolution française



Prise de la Bastille le 14 juillet 1789.
 Dessin aquarellé de Jean-Pierre Houël, Paris, BnF, département des estampes et de la photographie, 1789.

Date	5 mai 1789 – 9 novembre 1799 (10 ans, 6 mois et 4 jours)
Lieu	 France (principalement, a des répercussions plus généralement en Europe et dans les colonies en Amérique)
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin de l'Ancien Régime et de la monarchie absolue

La Révolution est restée un objet de débats⁴ ainsi qu'une référence controversée tout au long des deux siècles qui l'ont suivie, en France et dans le monde⁵. Elle a créé des divisions immédiates et durables entre les partisans des idées révolutionnaires et les défenseurs de l'ordre ancien, ainsi qu'entre les anticléricaux et l'Église catholique. Elle est considérée par la majorité des historiens comme l'un des événements majeurs de l'histoire mondiale⁶.

Elle marque le début d'une période de grande instabilité institutionnelle en France et en Europe au cours de laquelle se succèdent trois monarchies constitutionnelles, deux éphémères républiques et deux empires, jusqu'à l'avènement définitif de la République au cours des années 1870. L'histoire contemporaine est marquée par les héritages de la Révolution française quand la plupart des mouvements révolutionnaires l'ont perçue comme un événement précurseur¹. Ses grandes phrases et ses symboles culturels sont devenus les étendards d'autres bouleversements majeurs de l'histoire moderne, y compris lors de la révolution russe plus d'un siècle plus tard⁷.

française : naissance de la monarchie constitutionnelle

- Échec de la monarchie constitutionnelle, proclamation de l'abolition de la royauté et naissance de la Première République
- Coup d'État de Napoléon Bonaparte et création du Consulat

Chronologie

5 mai 1789	Ouverture des états généraux à Versailles
20 juin 1789	Serment du Jeu de paume
14 juillet 1789	Prise de la Bastille
4 août 1789	Abolition des privilèges et des droits féodaux
26 août 1789	Adoption de la <i>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen</i>
21 juin 1791	Fuite de Varennes
17 juillet 1791	Fusillade du Champ-de-Mars
14 septembre 1791	Louis XVI prête serment à la Constitution : début de la monarchie constitutionnelle.
10 août 1792	Prise des Tuileries avec l'aide des fédérés marseillais. Leur chant de marche sera adopté par la foule parisienne et baptisé <i>La Marseillaise</i> . Chute de la monarchie et suspension de Louis XVI.
21 septembre 1792	Au lendemain de la bataille de Valmy, la Convention nationale abolit la royauté et fonde la I ^{re} République.
21 janvier 1793	Exécution de Louis XVI
9 thermidor an II	Fin de la Terreur et chute de Robespierre.
1^{er} prairial an III	Insurrection populaire réclamant du pain et le retour à la Constitution de l'an I qui est violemment réprimée décapitant les derniers partisans d'une Révolution dure
9 brumaire an IV	Début du Directoire
18 brumaire an VIII	Coup d'État établissant le Consulat, dominé par Bonaparte.

Sommaire

Chronologie et périodisation

La France dans les années 1780

La société française

Résistance à la monarchie absolue et désir de réforme

1789 : fin de la monarchie absolue et de l'Ancien Régime

Révolution juridique (mai-début juillet 1789)

Campagne électorale pour l'élection des députés aux états généraux

Les députés du tiers état s'opposent au roi

Été 1789

La crise de juillet

Journée révolutionnaire du 14 juillet

La révolution municipale

Grande peur dans les campagnes françaises et nuit du 4 août 1789

La marche des femmes sur Versailles des 5 et 6 octobre 1789

Régénération de la France

Réorganisation administrative

Question religieuse

Échec de la monarchie constitutionnelle

Fête de la Fédération

Varennes et ses suites

Constitution de 1791

Assemblée législative

Agitation sociale et religieuse

Déclaration de guerre

Vetos royaux

Chute de la monarchie, le 10 août 1792

Forces en présence à la Convention

Première République

Girondins et montagnards

Procès et mort du roi

Vendée

Fin des girondins

République en danger (1793)

Redressement

Lois, mouvements populaires et renforcement gouvernemental

Victoires et répressions

Fin de la Vendée

Stabilisation gouvernementale et crise populaire

Gouvernement révolutionnaire

Déchristianisation

La lutte des factions

Drame de germinal

Aboutissement et conséquences

Robespierre et la Terreur

La Convention thermidorienne

Directoire (26 octobre 1795-9 novembre 1799)

Notes et références

Notes

Références

Annexes

Bibliographie

Sur la période

Instruments de travail

Grandes problématiques

Aspects historiographiques

La Révolution et la culture

La Révolution et les sciences

Femmes et Révolution

Comédie musicale

Filmographie

Articles connexes

Articles généraux

Listes

Chronologie et périodisation

Elle est traditionnellement placée entre l'ouverture des états généraux, le 5 mai 1789, et le coup d'État du 18 brumaire de Napoléon Bonaparte, le 9 novembre 1799, qui inaugure la période du Consulat et aboutit, cinq ans plus tard, à l'avènement de l'Empire. Cependant, elle a été partiellement perpétuée par Napoléon lors de l'expansion du Premier Empire français.

Si la plupart des manuels d'histoire et nombres d'historiens découpent la Révolution en quatre périodes — Constituante, Législative, Convention, Directoire — Michelet et l'historiographie marxiste en placent la fin à la chute de Robespierre. Cette périodisation a souvent dépendu des convictions ou arrière-pensées politiques des intéressés en faveur soit de la République « parlementaire », soit de la « souveraineté populaire »⁸. L'historiographie distingue classiquement deux temps, deux révolutions successives, qui ont transformé d'abord le royaume de France en une monarchie constitutionnelle, puis en Première République, mettant fin à une société d'ordres et aux anciens privilèges.

La France dans les années 1780

La société française

La société sous l'Ancien Régime repose sur l'existence de trois ordres hiérarchisés (le clergé, la noblesse, et le tiers état qui représente à lui seul 97 % de la population⁹) et d'une mosaïque de droits dont disposent les corps constitués (parlements, communautés, villes, universités, métiers)¹⁰, ou qui peuvent différer d'une province à l'autre et sont des héritages de la société médiévale et des agrandissements successifs du royaume. Le poids des impôts repose exclusivement sur le tiers état, qui doit notamment verser des impôts auprès des deux autres ordres.

L'organisation sociale féodale en trois ordres



Organisation des trois ordres de la féodalité.

Au xviii^e siècle, l'essor de nouvelles catégories sociales dans les villes et dans les gros bourgs est indéniable. Parmi les nouvelles couches, on distingue d'une part une bourgeoisie marchande ou financière, qui profite de l'enrichissement global et, pour une partie d'entre elles, des grandes spéculations boursières sous Louis XVI, des laboureurs, des paysans riches qui peuvent offrir à leurs enfants une éducation, et d'autre part une bourgeoisie de fonctionnaires et d'hommes de loi qui aspire à jouer un rôle politique¹¹.

Cependant, face à cette concurrence, la noblesse réimprime le principe de la supériorité de la naissance sur la fortune et l'instruction : c'est la réaction seigneuriale et nobiliaire.

Inspirée par les physiocrates, les seigneurs cherchent par ailleurs à optimiser les revenus tirés de l'exploitation de leurs terres et remettent en vigueur des privilèges comme l'exploitation exclusive des communaux, avec pour effet d'en priver et d'appauvrir les paysans non propriétaires.¹²

À la fin des années 1780, les mauvaises récoltes jettent à la rue les membres les plus fragiles des communautés. L'historien Jean Nicolas recense pendant tout le xviii^e siècle, qu'il appelle le « siècle d'intranquillité », pas moins de 8 528 révoltes de communautés paysannes qui se politisent de plus en plus¹³. Les conditions climatiques sont éprouvantes en 1788 avec une sécheresse au printemps, de violents orages le 13 juillet, provoquant de mauvaises récoltes et la hausse du prix des céréales et du pain^{Note 1}. La rudesse de l'hiver qui suit fait lui grimper le prix du bois de chauffage. Ces phénomènes attisent l'agitation populaire¹⁴, le politique étant considéré comme responsable du manque de grains^{Note 2}. Des révoltes de subsistances en 1788 attestent, elles aussi, d'une crise frumentaire à l'origine partielle de la Révolution¹⁵. Ces crises frumentaires sont dues à la libéralisation du commerce des grains sous l'Ancien Régime qui a débuté en 1763¹⁶.

Par ailleurs, alors que les banques parisiennes connaissent un très important développement, et que l'arrivée de Jacques Necker à la direction des finances est faite notamment sous leur influence¹⁷, une crise budgétaire de l'État due à la dette énorme du gouvernement (4 500 000 000 livres en 1788)¹⁸, en partie due à la participation de la France à la guerre d'indépendance des États-Unis, et une inflation élevée causée par une quantité sans précédent de monnaie en circulation¹⁹, l'oblige à envisager une nouvelle levée d'impôts et pour ce faire, à convoquer les états généraux : ce sera dans ce contexte de tensions, l'évènement déclencheur de la Révolution française.



Louis d'or de Louis XVI (1788)

Résistance à la monarchie absolue et désir de réforme

En 1788, le pouvoir repose sur le modèle politico-social d'une monarchie absolue de droit divin : le roi, représentant de Dieu sur Terre, est « délié des lois » tout en devant respecter les « lois fondamentales du Royaume »²⁰. Il est le garant de la sécurité, de la justice et de la foi de ses sujets. Il ne tire sa souveraineté d'aucune instance humaine mais doit gouverner avec le consentement des corps constitués. Les contradictions internes du modèle vont ouvrir la voie à la Révolution²¹.

Dans leur immense majorité, les Français restent attachés à la forme monarchique. Le roi, aimé et respecté^{Note 3}, est perçu comme un « père du peuple », de « la Nation »²², puis comme « père des Français »²³. En 1788, une réforme de l'État est espérée sous son autorité et avec son consentement²⁴.

Les corps constitués, quand ils s'opposent au pouvoir royal, le font pour la défense de leurs intérêts propres sans cependant le remettre en cause ou s'y opposer idéologiquement. Les Parlements, cours de justice d'Ancien Régime, et les états provinciaux instrumentalisent leur droit de remontrance lors de l'enregistrement des lois pour s'opposer aux réformes ministérielles du Conseil du roi. Bien qu'ils protègent avant tout leurs privilèges, ils se pensent et passent aux yeux de l'opinion publique naissante, dans une rhétorique de défense du peuple contre le despotisme ministériel, comme les représentants de la Nation. La monarchie en dépit de la pression fiscale demeure respectueuse de ces corps intermédiaires jusqu'au coup de force du chancelier Maupeou qui rompt l'équilibre en 1771²⁵. Ses membres les plus radicaux rejoignent ce qu'on appelle le « parti patriote », fer de lance de la contestation pré-révolutionnaire. La synthèse de leurs combats et de leurs revendications, dans leur dialogue avec les thèses rousseauistes, devait à la faveur des événements de 1789, donner corps aux prémices idéologiques de la Révolution²⁶.

En définitive, les remises en cause de l'absolutisme sont rares et marginales avant 1789. Elles sont avant tout philosophiques et religieuses avant d'être politiques ou sociales²⁷. On trouve par contre un désir unanime de réforme chez les Français, porté par leurs députés qui expriment le souhait d'un État plus efficace et d'une monarchie régénérée²⁸.

1789 : fin de la monarchie absolue et de l'Ancien Régime

Révolution juridique (mai-début juillet 1789)

Campagne électorale pour l'élection des députés aux états généraux

Bien qu'elle soit dépourvue de toute autorité législative, la réunion des états généraux a suscité de grands espoirs parmi la population française²⁹. Les paysans espèrent une amélioration de leurs conditions de vie avec l'allègement, voire l'abandon des droits seigneuriaux³⁰. La bourgeoisie espère l'instauration de l'égalité devant la loi et plus confusément, l'établissement d'une monarchie parlementaire ou d'un gouvernement représentatif³¹. Elle peut compter sur le soutien d'une petite partie de la noblesse acquise aux idées nouvelles et du bas-clergé sensible aux difficultés du peuple. Dès la fin de l'année 1788, mémoires, libelles et périodiques sur la convocation prochaine se multiplient³². Villes et villages français s'informent ainsi des débats sur la composition et l'organisation des États du Royaume. La tradition avait sanctionné la pratique d'un vote par ordre qui met le tiers en minorité. En septembre 1788, le Parlement de Paris confirme que les États doivent prendre les formes de 1614³³.

Le tiers état réclame d'une part le doublement du nombre de ses députés afin qu'il corresponde à son poids réel dans les bailliages, ainsi que le principe du vote par tête où chaque élu dispose d'une voix. Louis XVI accorde le doublement mais garde le silence sur la modalité du vote. Cet effacement de l'autorité royale permet l'émergence d'un « parti patriote » à Paris et en province. À la faveur du développement d'une opinion publique, des échauffourées urbaines, en particulier à Rennes et en Dauphiné, émaillent les quelques mois qui séparent la convocation de la réunion des députés à Versailles³⁴.

Les députés du tiers état s'opposent au roi

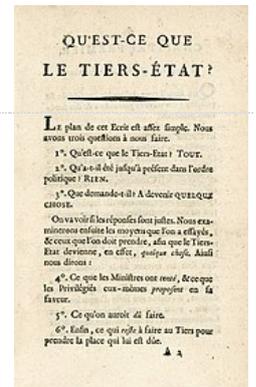


Les États généraux à Versailles le 5 mai 1789.

Le 1^{er} mai 1789, les députés arrivent à Versailles. Alors que ceux du clergé (291) et de la noblesse (270) sont reçus en grand apparat, ceux du tiers état (584)³⁵ sont ignorés. Le 5 mai, le roi ouvre les états généraux. Son discours met en garde contre tout esprit d'innovation ; celui de Necker n'aborde que les questions financières. Aucune évocation des réformes politiques tant attendues n'est faite. Le pouvoir ne prend pas clairement position sur les modalités du vote. Les députés tiers s'engagent alors dans un processus de résistance et d'insubordination mené par Barnave, Mounier, Mirabeau et Rabaut Saint-Étienne. Ils refusent de se réunir séparément des deux autres ordres. Dans le courant du mois de mai, les assemblées du clergé et de la noblesse acceptent de renoncer à leurs privilèges fiscaux. Au bout d'un mois de discussions, sur une motion de l'abbé Sieyès, le tiers état prend l'initiative de vérifier les pouvoirs des députés par bailliage et sénéchaussée en l'absence des ordres privilégiés. Le 13 juin, trois curés répondent à l'appel. Le 16, ils sont dix.



Louis XVI en costume de sacre avec les regalia et la croix de l'ordre du Saint-Esprit par Antoine-François Callet (1781).



Qu'est-ce que le Tiers-État ?, pamphlet de l'abbé Sieyès (janvier 1789).



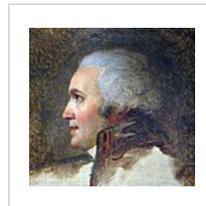
Barnave.



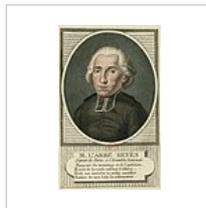
Mounier.



Mirabeau.



Rabaut Saint-Étienne.



L'abbé Sieyès.

Le 17 juin 1789, le tiers et quelques députés de la noblesse et du clergé, sur proposition de Legrand et à l'invitation de Sieyès, prennent le titre d'« Assemblée nationale »³⁶. Le 19 juin, le clergé, qui compte une minorité de curés sensibles aux problèmes des paysans, décide de se joindre aux députés du tiers état pour la vérification des pouvoirs. Le 20 juin, le roi fait fermer la salle des Menus Plaisirs, lieu de réunion du tiers état. Ceux-ci se dirigent alors vers une salle de Jeu de paume voisine.

Dans un grand enthousiasme, ils prononcent le serment du Jeu de paume. Ils s'engagent à ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution écrite à la France.

Lors de la séance royale du 23 juin 1789, Louis XVI, jusqu'alors silencieux³⁷, définit un programme de travail, proposant aux députés de réfléchir aux réformes concrètes dont il esquisse l'économie et ordonne aux députés de siéger en chambres séparées. Alors que les députés de la noblesse et du haut clergé obéissent, les députés du tiers état et ceux du bas clergé restent immobiles. Bailly, élu président en tant que doyen, répond au marquis de Dreux-Brézé leur sommant de se retirer que la « Nation assemblée n'a d'ordre à recevoir de personne » et Mirabeau l'apostrophe en affirmant que seule la force pourrait les faire quitter les lieux³⁸. Face à cette résistance, le roi invite le 27 juin les trois ordres à débattre ensemble³⁹.

L'Assemblée reprend alors immédiatement sa marche en avant. Le 9 juillet, elle se proclame Assemblée nationale constituante. Durant ces journées, elle réalise une autre révolution décisive : beaucoup de députés, effrayés par la tournure des événements, démissionnent ; l'Assemblée déclare qu'elle tient son mandat non pas des électeurs individuellement pour chaque député, mais collectivement de la Nation tout entière. C'est la mise en application du principe de la souveraineté nationale défendu par Diderot⁴⁰. Cette assemblée peut s'appuyer sur les espoirs de la majorité de la Nation, sur les réseaux de « patriotes ». En face, il n'y a que des ministres divisés, un gouvernement sans ressource financière et un roi velléitaire qui recule. Des rumeurs d'arrestation des députés du Tiers circulent alors à Versailles, à Paris et en province⁴¹.



Jacques-Louis David, Serment du Jeu de paume, Paris, musée Camavalet.

Été 1789

La crise de juillet



Le peuple délivrant les gardes françaises à l'abbaye St-Germain, le 30 juin 1789 par Pierre-Gabriel Berthault, musée Camavalet.

Louis XVI déclare sans valeur la nouvelle Assemblée mais la laisse siéger sans intervenir ouvertement. Le 25 mai, des Gardes françaises défilent à Paris en faveur des députés révoltés et les électeurs parisiens se réunissent en assemblée. Mais, dès le 26, des ordres de marche sont délivrés à six régiments et une troupe d'environ 20 000 hommes⁴² — une « véritable petite armée » — est appelée aux abords de la capitale afin de maintenir l'ordre à Paris et à Versailles⁴³.

Or l'ensemble de la population parisienne est agitée : la bourgeoisie a peur pour la survie de l'Assemblée ; le peuple, lui, craint que les troupes ne coupent les routes du ravitaillement des Parisiens alors que le prix du pain est au plus haut. Début juillet, des émeutes éclatent aux barrières d'octroi. Le roi renvoie ses ministres jugés trop libéraux, parmi lesquels Necker, contrôleur des Finances, remercié le 11 juillet et invité à sortir du Royaume⁴⁴. La nouvelle est connue à Paris le 12. Les Parisiens s'arment et manifestent. Dans l'après-midi, dans les jardins du Palais-Royal, le journaliste Camille Desmoulins exhorte la foule à se



Necker.

mettre en état de défense. Il considère le renvoi de Necker comme une attaque contre le peuple. Dans les jardins des Tuileries et aux Invalides, les Parisiens se heurtent au régiment dit du Royal-Allemand du prince de Lambesc dont les soldats sont accusés d'avoir tué des manifestants⁴⁵.

Le 13 juillet, les barrières d'octroi sont incendiées, les réserves de grains des couvents pillées⁴⁶. À l'initiative du Comité permanent des électeurs de l'Hôtel de Ville, une milice bourgeoise, appuyée par Mirabeau à l'Assemblée, se forme pour la défense de la capitale⁴⁷.

Journée révolutionnaire du 14 juillet



Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Huile sur toile anonyme, vers 1789-1791.

La prise de la Bastille s'explique d'abord par la volonté de trouver la poudre nécessaire aux milices bourgeoises des districts mais elle est immédiatement élevée au rang d'acte fondateur de la révolution populaire⁴⁸. Le 14 juillet, les émeutiers du faubourg Saint-Antoine se rendent autant maître d'une forteresse royale que d'un symbole du despotisme. C'est aussi la première manifestation des foules révolutionnaires organisées⁴⁹. Le matin, les émeutiers pillent l'arsenal de l'hôtel des Invalides où ils trouvent des armes et des canons. Ils arrivent ensuite aux portes de la prison royale de la Bastille et y retrouvent d'autres émeutiers massés devant la forteresse du faubourg Saint-Antoine depuis le matin^{50,51,52}.

Face à la foule marchant sur la Bastille, son gouverneur, le marquis de Launay, accède à la demande de médiateurs venus de l'Hôtel de Ville et accepte par écrit la reddition de la forteresse sous la promesse qu'il ne sera fait aucun mal à la

garnison. Il laisse la foule pénétrer dans la première cour. Il se ravise et fait tirer à la mitraille : il y a des morts. Des Gardes françaises mutinées amènent alors des canons pris aux Invalides : le gouverneur cède et abaisse les ponts-levis. Il est cinq heures de l'après-midi. Les Vainqueurs de la Bastille se dirigent ensuite vers l'Hôtel de Ville avec leurs prisonniers. Sur le chemin, Launay est massacré. Sa tête est découpée au canif⁵³. Arrivés à l'Hôtel de Ville, les émeutiers accusent le prévôt des marchands Flesselles de trahison. Il est lui aussi lynché et sa tête promenée au bout d'une pique avec celle de Launay. Toute la journée, des barrières et des bâtiments fiscaux parisiens sont attaqués et incendiés.



Un homme incarnant le tiers état se réveille, se débarrasse de ses chaînes et empoigne un fusil, au grand effroi de la noblesse et du clergé. Au second plan, on distingue la démolition de la Bastille. Réveil du tiers état, gravure anonyme, Paris, musée Camavalet, vers 1789.

La révolution municipale

Louis XVI cherche l'apaisement et vient en personne le lendemain annoncer à l'Assemblée le retrait des troupes et l'appelle à rétablir l'ordre. Le lendemain, il rappelle Necker ainsi que tous les ministres renvoyés. À l'hôtel de ville de Paris, tous les membres de l'ancienne administration ayant pris la fuite, Jean Sylvain Bailly, président de l'Assemblée nationale, est nommé par acclamation « Maire de Paris ». La Fayette est nommé Commandant général de la Garde nationale. Louis XVI reconnaît la nouvelle organisation municipale qui se met en place, en se rendant à Paris le 17 juillet. À cette occasion, Bailly lui remet la cocarde bleue et rouge aux couleurs de la ville de Paris que Louis XVI fixe sur son chapeau, associant ainsi ces couleurs au blanc de la monarchie. Ce geste paraît sceller la réconciliation de Paris et de son roi. Dans les faits cependant, le roi accepte mal que son autorité soit tenue en échec par une émeute parisienne, de la même façon que les députés acceptent difficilement que leur pouvoir dépende de la violence populaire.

Pendant ce temps, la renommée des « Vainqueurs de la Bastille » gagne la France entière. La force l'a emporté, venant au secours des réformateurs. Très vite, une interprétation symbolique de la prise de la Bastille est élaborée. La Bastille y représente l'arbitraire royal. Les bruits les plus fous se répandent, qui décrivent des cachots souterrains emplis de squelettes et inventent le personnage fabuleux du comte de Logres, victime exemplaire de cet arbitraire. Le « patriote » Palloy fait fortune en entreprenant la démolition de la Bastille et en commercialisant de nombreux souvenirs commémoratifs.



Jean Sylvain Bailly
portraité par Mosnier,
musée Camavalet, 1789.

La prise de la Bastille s'inscrit dans une vague d'agitation sociale qui touche toutes les provinces. Dès le début du mois de juillet, la crise frumentaire et les émeutes qu'elle provoque, poussent des citoyens à se mobiliser pour contester un pouvoir municipal jugé défaillant⁵⁴. Dans de nombreuses villes, les patriotes se constituent en comités permanents et prennent le contrôle du pouvoir municipal. La réception des événements parisiens comme le renvoi de Necker, contribuent à renforcer cette mobilisation qui entraîne dans plusieurs villes une véritable révolution municipale. La prise de la Bastille, accueillie avec enthousiasme, porte ce mouvement à son paroxysme. À Rennes et Strasbourg, des groupes assaillent les arsenaux où les armes leur sont données sans résistance ; d'autres groupes prennent les citadelles de Bordeaux, Nantes ou Marseille où les garnisons se rendent. En marge de ces mouvements, se constitue la Garde nationale. Antoine Barnave recommande pour Grenoble qu'elle soit réservée à la « bonne bourgeoisie ». En effet leur rôle est souvent de contrôler les comités permanents et les mouvements populaires⁵⁵.



La Fayette.

Grande peur dans les campagnes françaises et nuit du 4 août 1789



La nuit du 4 août 1789.

Ces événements déclenchent la première émigration : le jeune frère de Louis XVI, le comte d'Artois, les grands du Royaume comme le prince de Condé, le duc de Polignac et le duc d'Enghien. Leur destination est l'Angleterre, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Tous pensent revenir dans les trois mois.

Un peu partout dans les campagnes, à partir du 20 juillet 1789 jusqu'au 6 août 1789, la « Grande Peur » se répand : rumeurs de complots aristocratiques en représailles des événements de Paris, ou peur plus vague de « brigands » menaçant les récoltes, amènent les paysans à s'armer et finalement à attaquer de nombreux châteaux, où les archives relatives aux droits seigneuriaux ou aux impôts sont brûlées. Ces insurrections marquent l'effondrement de l'autorité monarchique, incapable de s'interposer, et déclenchent une vague d'émigration

de la noblesse⁵⁶.

Face à ces troubles, l'Assemblée réagit en abolissant les privilèges, les droits féodaux, la vénalité des offices et les inégalités fiscales dans la nuit du 4 août 1789. C'est la fin de la société d'Ancien Régime.

Les impôts afférant aux privilèges cesseront immédiatement d'être versés, même si l'abolition des droits réels portant sur la rente de la terre (cens, champart) est d'abord assortie d'une clause de rachat, que l'Assemblée constituante fixera même le 15 juin 1791 à un prix si élevé qu'il aurait empêché quasiment tout rachat réel. Les droits sont définitivement abolis sans contrepartie le 17 juillet 1793. L'abolition de la dîme est également assortie initialement d'une clause de rachat, finalement annulée en avril 1790.

Les droits personnels (corvées, servage...) et le monopole de la chasse noble sont simplement supprimés. La loi du 11 août 1789 accorde à tout propriétaire le droit de détruire et faire détruire toute espèce de gibier sur ses possessions, mettant fin au caractère régalien du droit de chasse⁵⁷.

Le 26 août 1789, l'Assemblée constituante publie la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. S'inspirant des principes des Lumières, elle est une condamnation sans appel de la monarchie absolue et de la société d'ordres et proclame en principe la démocratie juridique et sociale. Elle est aussi le reflet des aspirations de la bourgeoisie de l'époque : la garantie de libertés individuelles, la sacralisation de la propriété privée, l'accès de tous aux emplois publics.



La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La marche des femmes sur Versailles des 5 et 6 octobre 1789



La marche des femmes sur Versailles, le 5 octobre 1789.

Dès septembre 1789, l'Assemblée vote les premiers articles de la future constitution limitant le pouvoir royal. Les difficultés d'approvisionnement de Paris en grains et une rumeur relative au piétinement de la cocarde tricolore par le régiment de Flandre fidèle au Roi, provoquent les jours des 5 et 6 octobre 1789, où une foule majoritairement composée de femmes se rend à Versailles voir le roi^{Note 4}. Ce dernier va dans un premier temps satisfaire leurs revendications.

Dans la même journée, le président de la constituante Mounier va à nouveau demander que Louis XVI promulgue la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et les lois du 4 et du 26 août abolissant la société d'ordres. Dans la soirée, à la demande de la commune de Paris, La Fayette arrive également à Versailles. Le lendemain à l'aube, une partie de la foule menace la famille royale et deux gardes du corps sont tués. Selon les conclusions de l'enquête rendues par le Châtelet, sur cet événement, pivot de

la Révolution : « le salut du roi, de la reine, de la famille royale, fut uniquement dû à la Garde nationale et à son général »^{Note 5}, La Fayette. Le roi doit consentir à quitter Versailles (qu'il ne reverra jamais) et est escorté par la foule à Paris.

Désormais, le roi et l'Assemblée nationale siègent à Paris, surveillés par la Garde nationale et menacés par l'émeute.

Le pouvoir royal s'en trouve extrêmement affaibli. La France reste une monarchie mais le pouvoir législatif est passé entre les mains de l'Assemblée constituante. Des commissions spécialisées issues de l'Assemblée ont la haute main sur l'ensemble de l'administration qui se soucie de moins en moins du pouvoir du roi. Les ministres ne sont plus que des exécutants techniques surveillés par l'Assemblée. Néanmoins, le roi garde le pouvoir exécutif. Les lois et décrets votés par l'Assemblée ne sont valables que si le roi les promulgue. Par ailleurs, les intendants et autres agents de l'administration de l'Ancien Régime restent à leur poste jusqu'à la formation d'une nouvelle administration. Jusqu'à l'été 1790, les intendants qui n'ont pas démissionné continuent d'exercer leurs fonctions, bien que leur étendue ait été considérablement réduite.



La Garde nationale.

Régénération de la France

Réorganisation administrative



La création des départements.

L'Assemblée constituante, en majorité constituée de bourgeois, entreprend une vaste œuvre de réforme en appliquant les idées des philosophes et économistes du XVIII^e siècle. Les années de la Révolution française sont caractérisées par un bouillonnement des idées et des débats dans la France entière. La presse ne sera pleinement libre qu'entre 1789 et 1792.

Les premiers travaux de l'Assemblée sont consacrés à la réforme administrative. Les circonscriptions administratives de l'Ancien Régime étaient très complexes. Les généralités, les gouvernements, les parlements et les diocèses se superposaient sans avoir les mêmes limites. Les députés s'attachent tout d'abord à la réforme municipale, rendue pressante par le désordre suscité dans l'administration par les troubles de l'été. La loi du 14 décembre met en place la municipalité. À partir de janvier 1790, chaque commune de France organise l'élection de ses élus. Ce sont les premières élections de la Révolution.



Louis XVI se rendant à l'Assemblée nationale constituante, le 4 février 1790 (Archives nationales).

Par la loi du 22 décembre 1789, l'Assemblée crée les départements, circonscriptions à la fois administratives, judiciaires et fiscales. Au nombre de 83, ces départements portent des noms liés à leur géographie physique — cours d'eau, montagnes, mers — et ils sont divisés en districts, cantons et communes. Au printemps 1790, une commission est chargée par l'Assemblée du découpage de la France et de répondre aux litiges occasionnés entre les villes candidates au titre de chef-lieu. Les nouvelles administrations élues par les citoyens actifs, c'est-à-dire environ le septième de la population de l'époque, se mettent en fonction à partir de l'été 1790 jusqu'en 1791.

Question religieuse

Le 11 août 1789, la dîme est supprimée^{Note 6}, privant ainsi le clergé d'une partie de ses ressources. Le 2 novembre de la même année, sur proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, les biens du clergé sont « mis à la disposition » de la Nation pour l'extinction de la dette publique. Ils deviennent des biens nationaux qui seront vendus par lots pour combler le déficit de l'État. La même année, les assignats, qui deviendront une forme de papier-monnaie, sont introduits. Vu l'urgence de la situation financière, l'Assemblée constituante fait des biens nationaux la garantie d'un papier que ses détenteurs pourront échanger contre de la terre. Utilisés d'abord comme bons du Trésor, ils reçoivent un cours forcé en avril 1790 pour devenir une véritable monnaie. On émet ainsi pour 400 millions d'assignats en titres de 1 000 livres : c'est le début d'une forte période d'inflation.

Un Comité ecclésiastique est constitué. Le 13 février 1790, les vœux de religion sont abolis et les ordres religieux supprimés sauf, à titre provisoire, les maisons hospitalières et enseignantes. Les municipalités procèdent aux inventaires dans les mois suivants et réclament souvent les bibliothèques qui vont servir à constituer les premiers fonds des bibliothèques municipales. La vente des biens nationaux débute en octobre, en grande partie au bénéfice de la bourgeoisie, qui dispose de fonds importants permettant d'acheter vite⁵⁸.

La Constitution civile du clergé, adoptée le 12 juillet 1790 et ratifiée par le roi le 24 août 1790⁵⁹, transforme les membres du clergé en fonctionnaires salariés par l'État. Les membres du clergé séculier sont désormais élus et doivent prêter un serment dans lequel ils s'engagent à accepter et protéger la nouvelle organisation du clergé^{Note 7}. Suivant une tradition gallicane et janséniste bien ancrée dans une partie de la bourgeoisie parlementaire, en accord avec une partie de l'héritage des Lumières favorable à la laïcisation de la société, les députés n'ont pas demandé au pape son avis sur les réformes du clergé catholique. Les premiers clercs commencent à prêter serment sans attendre l'avis du souverain pontife.

Par décret du 27 novembre, le serment est rendu obligatoire pour bénéficier des traitements et pensions versés aux membres du clergé constitutionnel. Les ecclésiastiques doivent choisir : peuvent-ils accepter une réforme opérée sans l'aval de la hiérarchie de l'Église ? Tous les évêques, sauf quatre (qui ont été forcés), refusent de le prêter ; ils entrent en résistance passive et, malgré la suppression de 45 diocèses, continuent à agir comme si les nouvelles lois n'existaient pas. Les officiers ecclésiastiques députés à la Constituante doivent prêter serment avant le 4 janvier 1791 ; on dénombre 99 jureurs sur les 250 députés concernés. Mais, en mars 1791, le pape Pie VI condamne les réformes visant l'Église de France, ce qui amène un certain nombre de jureurs à se rétracter. Malgré la difficulté à dresser des chiffres globaux, on peut estimer à 52 %⁶⁰ la proportion d'ecclésiastiques non jureurs ou réfractaires.

La Constitution civile du clergé a divisé la population en deux camps antagonistes. Pour Michelet, Mignet ou Aulard, elle fut la grande faute de la Révolution française. Le drame de 1792-1793 est en germe. Dès 1790, des troubles entre protestants et catholiques avaient éclaté à Nîmes⁶¹. La question du serment dégénère en affrontement violent dans l'Ouest où les villes soutiennent les prêtres jureurs et les campagnes les réfractaires.

Échec de la monarchie constitutionnelle

Fête de la Fédération



Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790.

Un an après la prise de la Bastille, la fête de la Fédération donnée le 14 juillet 1790, au Champ-de-Mars, pour célébrer l'avènement de la cité nouvelle⁶², restera la plus éclatante des fêtes révolutionnaires⁶³ et constitue le couronnement du mouvement des fédérations provinciales⁶⁴. Il s'agit, pour les élus de la Constituante, d'affirmer la grande fraternité révolutionnaire dans une journée d'union nationale alors que des milliers de cérémonies analogues ont lieu simultanément en province⁶⁵.



Estampes opposant le « prêtre patriote prêtant de bonne foi le serment civique » au « prêtre aristocrate » fuyant le même serment (1790).

Royaume de France <i>Monarchie constitutionnelle</i>	
1791–1792	
Devise	<i>La nation, la loi, le roi</i>
Informations générales	
Statut	<u>Monarchie</u>

Après une messe célébrée par Talleyrand, le marquis de La Fayette, suivi par le Corps législatif, jurent fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, puis Louis XVI et la Reine prêtent serment de fidélité à la Nation et à la Loi⁶⁶. Bien que ce moment de communion nationale puisse laisser croire aux observateurs de l'époque que le roi a accepté les changements issus de la Révolution, en fait, il n'en est rien⁶⁷ ; Louis XVI, à son habitude, louvoie entre les différents courants. Des voix discordantes se font entendre et l'unité tant recherchée n'existe ni dans la droite absolutiste, qui juge le roi prisonnier, ni même à gauche où Marat jette le trouble en s'attaquant à La Fayette⁶⁸, et en prophétisant Varennes⁶⁹. Cette fête, qui doit clore la Révolution, se révèle illusoire sur ce plan comme sur celui de l'entente nationale⁷⁰. Le peuple cependant croit toujours à la monarchie et s'est écrié « Vive le Roy ! »

Varennes et ses suites



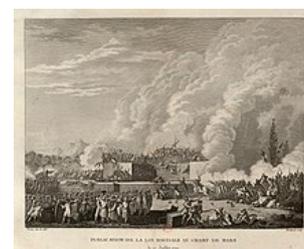
Arrivée de Louis XVI à Paris, le 25 juin 1791, après sa fuite avortée à Varennes.

Alors qu'à cette période Louis XVI possède d'importantes prérogatives constitutionnelles, que le système monarchique n'est pas contesté⁷¹ et que la figure royale n'est encore que peu attaquée⁷², la tentative de fuite du roi, les 20 et 21 juin 1791, est une date clé de la Révolution⁷³ : elle rompt les liens symboliques unissant le roi à la nation⁷⁴, précipite la désacralisation de la personne royale⁷⁵ et le renversement de l'opinion à son égard⁷⁶ et relance enfin la crainte du complot intérieur préparant l'invasion, provoquant une série de lois d'urgence qui préfigurent la Terreur⁷⁷.

Elle entraîne une division entre jacobins monarchistes constitutionnels et jacobins démocrates⁷⁸. Les premiers comme Bailly, La Fayette ou Barnave, pressés de terminer la Révolution, mettent sur pied la légende de l'enlèvement du roi et par les décrets du 15 et 16 juillet le font innocenter et rétablir dans ses fonctions. Ils provoquent une scission, la première, au sein des révolutionnaires dès le 16 juillet 1791 : une pétition réclamant la mise en accusation du roi et l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif^{Note 8}, initiée par Pétion et Laclos au club des Cordeliers, reçoit le soutien d'une partie — réduite — du Club des jacobins et provoque en revanche, le départ d'une majorité de membres, qui fondent le Club des feuillants dont ils prendront le nom⁷⁹.

Le lendemain 17 juillet, la pétition est déposée au Champ-de-Mars, sur laquelle se rassemble une foule de 5 000 personnes^{Note 9}. À la suite d'incidents, la loi martiale est décrétée par la municipalité, dirigée par Bailly. La Fayette fait tirer sur la foule. La fusillade du Champ-de-Mars⁸⁰ qui fera 50 morts crée une rupture durable entre les monarchistes constitutionnels et les autres révolutionnaires, démocrates⁸¹, comme Danton, Marat ou Robespierre ou républicains comme Condorcet.

Les opinions se radicalisent encore. Des journalistes et pamphlétaires révolutionnaires multiplient les attaques et grossièretés à l'égard du Roi et de la Reine⁸² tandis que les journaux royalistes comme « L'Ami du roi » ou « Les Actes des apôtres » prêchent la résistance ouverte aux changements^{Note 10}. Une répression — ordonnée par l'Assemblée constituante — s'abat sur le Club des cordeliers (qui doit fermer temporairement) et sur des journaux (qui sont interdits). Danton, Momoro, Santerre, Hébert s'enfuient en Angleterre ; Marat se cache dans une cave, Robespierre chez un ami, Duplay⁸³. Une amnistie suivra en septembre suivant⁸⁴. La position des monarchistes constitutionnels semble affermie⁸⁵. La très grande majorité des députés veulent croire à la sincérité du roi ainsi qu'à son attachement au nouveau régime et lui renouvellent leur confiance⁸⁶.



Fusillade du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791.
Estampe dessinée par Jean-Louis Prieur et gravée par Pierre-Gabriel Berthault, Paris, BnF.

Constitution de 1791



Proclamation de la Constitution sur la place du marché des Innocents, septembre 1791.

La Constitution de 1791, achevée le 3 septembre, est acceptée le 13 par le roi qui prête serment de fidélité le lendemain⁸⁷. Les Constituants reprennent les idées de Montesquieu, sur la séparation des pouvoirs, et de Rousseau sur la souveraineté populaire ainsi que sur la suprématie du pouvoir législatif⁸⁸. Mais leurs applications trop strictes consacrent une séparation trop rigide entre l'exécutif et le législatif ; ainsi, la Constitution ne prévoit rien pour régler les désaccords entre eux⁸⁹ et, plus grave, avec le veto royal, les rédacteurs n'ont pas prévu le cas de guerre⁹⁰. Le roi possède le pouvoir exécutif et, même si son autorité directe est très limitée, il détient le titre de représentant de la Nation, est irresponsable et inviolable devant l'Assemblée, qui ne peut rien contre lui. Le roi dispose d'un veto suspensif sur tous les décrets — un décret rejeté ne peut être représenté pendant les deux législatures suivantes (en tout presque 6 ans)⁹¹. Il continue aussi de nommer les ministres, choisit hors de l'Assemblée, les ambassadeurs, les chefs de l'armée et les hauts fonctionnaires⁹².



En 1791, Jean-François Carteaux peint un portrait équestre de Louis XVI en monarque constitutionnel, coiffé d'un tricolore orné d'une cocarde tricolore. Le roi tient une épée sur laquelle est gravée l'inscription « LA LOI. »

Assemblée législative

Le pouvoir législatif, qui siège à partir du 1^{er} octobre 1791, est confié à une assemblée unique de 745 députés élus au suffrage censitaire masculin à deux degrés, l'Assemblée nationale législative. La loi électorale adoptée par la Constituante le 4 décembre 1789 divise les citoyens en deux catégories : les citoyens « actifs » qui, payant le « cens », ont le droit de vote, et les citoyens « passifs » qui, ne le payant pas, ne votent pas^{Note 11}. Ainsi, sur une population estimée à 24 millions d'habitants, la France compte environ 4,3 millions de « citoyens actifs » et 3 millions de citoyens « passifs »⁹³. Les députés, élus le 16 mai 1791, sont des hommes nouveaux^{Note 12}, les Constituants ayant décidé qu'aucun de leurs membres ne pourrait se représenter à la législature suivante. Ils sont aisés et plutôt jeunes. Ces nouveaux élus auront en charge la mise en œuvre de la nouvelle Constitution⁹⁴. La droite est désormais représentée par 250 membres des feuillants, partisans sincères de la monarchie constitutionnelle, dont le but est de terminer la Révolution ; le centre ou indépendants, que l'on nomme aussi « parti constitutionnel », avec 345 députés non inscrits, représente le groupe le plus important. La gauche est représentée par 136 membres inscrits au Club des jacobins, essentiellement des futurs girondins, et enfin l'extrême gauche, peu nombreuse, est représentée par les révolutionnaires les plus avancés^{Note 13}.

Agitation sociale et religieuse

Le prix du pain reste élevé et des troubles agitent sporadiquement les villes et les campagnes.

	constitutionnelle
Capitale	Paris
Langue(s)	Français
Histoire et événements	
4 septembre 1791	Louis XVI prête serment à la <u>Constitution</u>
10 août 1792	Suspension de <u>Louis XVI</u>
Entités précédentes :	Entités suivantes :
<ul style="list-style-type: none">  <u>Royaume de France</u> 	<ul style="list-style-type: none">  <u>République française</u>

Les nouveaux évêques, élus dès janvier par les citoyens actifs, sont sacrés à partir de février et s'installent dans leur diocèse. Ils doivent recruter des curés et ordonnent des séminaristes qui n'ont qu'une formation rudimentaire⁹⁵. Les nouveaux curés s'installent à partir de février à Paris ; en province, les élections sont plus tardives et marquées par une forte abstention. Elles se déroulent pour certaines jusqu'en février 1792⁹⁶. Surtout, conformément aux décrets parus entre 1790 et 1792, les circonscriptions paroissiales sont remaniées et un très grand nombre supprimées, ce qui déclenche un flot de protestations. Si la fermeture de l'église est décidée, c'est l'émeute, comme à La Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire) où le curé constitutionnel qui doit y procéder est accueilli par des femmes qui le menacent de mort et lui lancent des pierres⁹⁷.

Déclaration de guerre



Estampe caricaturant le « ci-devant prince de Condé » et les émigrés à Coblençe, en train de jouer avec des petits soldats en guise de « grande armée » (Paris, BnF, 1791).

Les émigrés, regroupés à Coblençe autour du comte d'Artois, demandent instamment aux souverains étrangers d'intervenir dans les affaires françaises.

Le 31 octobre 1791, l'Assemblée nationale législative vote un décret qui exige des émigrés qu'ils reviennent en France dans un délai de deux mois sous peine de voir leurs propriétés confisquées^{Note 14} ; le 29 novembre suivant, deux autres décrets sont votés : un premier concernant l'Électeur de Trèves qui doit disperser l'armée des émigrés⁹⁸, un second qui impose le serment civique aux prêtres réfractaires, sous peine de privation de pension ou même de déportation en cas de trouble à l'ordre public.

Contre l'avis de la droite modérée^{Note 15}, le roi met son veto aux décrets qui frappent les émigrés et les prêtres réfractaires, mais accepte de sommer l'Électeur de Trèves, vassal de l'empereur d'Autriche, ce qui constitue un véritable *casus belli*⁹⁹.



Léopold II, empereur du Saint-Empire.

Le vote et le décret qui suivent l'annexion, le 13 septembre 1791, d'Avignon et du Comtat Venaissin^{Note 16}, jusque-là possessions pontificales, puis l'affaire des princes possessionnés, particulièrement ceux d'Alsace, qui s'estiment spoliés par l'abolition des droits féodaux dans leurs fiefs, répandent des alarmes dans toutes les cours d'Europe¹⁰⁰. Mais le souverain d'Autriche Léopold II qui, depuis le début de la Révolution, n'a fait qu'une déclaration commune, et prudente, avec le roi de Prusse^{Note 17}, supprime, le 21 décembre 1791, le principal prétexte^{Note 18} pouvant conduire à une déclaration de guerre¹⁰¹. La France en cet automne de 1791 n'est menacée par aucune puissance étrangère¹⁰².

Néanmoins, plusieurs partis intérieurs souhaitent la guerre : le roi tout d'abord, qui espère secrètement une défaite de la France afin de rétablir entièrement son trône ; une partie des feuillants au pouvoir, tels que Lafayette, en quête d'une certaine gloire militaire ; une partie des jacobins, menés par Brissot et Vergniaud, qui voient dans une guerre le moyen de canaliser l'agitation populaire, de consolider la Révolution, de propager les idées révolutionnaires en Europe¹⁰³, voire d'ouvrir des débouchés économiques.

C'est à ce moment que s'esquisse la confrontation entre Girondins et Montagnards. À partir de décembre 1791, Robespierre, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Georges Danton, François Nicolas Anthoine, Philibert Simond, François Amédée Doppet, Antoine Joseph Santerre, Étienne-Jean Panis, soutenus ou entraînés par les journaux, *Le Père Duchesne* d'Hébert, *Les Révolutions de Paris* de Louis Prudhomme et Sylvain Maréchal, *L'Ami du peuple* de Marat, *L'Orateur du peuple* de Fréron, *La semaine politique et littéraire* de Duşaulchoix et, plus modérément, *Le Journal universel* de Pierre-Jean Audouin, mènent campagne contre la guerre¹⁰⁴ qu'ils jugent contraire à l'esprit pacifique de la Révolution, inscrit dans la constitution de 1791¹⁰⁵. Ils estiment également que les ennemis intérieurs de la Révolution sont plus dangereux que les émigrés et doivent donc être combattus en priorité.

Mais à l'assemblée législative, surtout après la mort de Léopold II, le 2 mars 1792, la solution de la guerre va s'imposer¹⁰⁶. Louis XVI renvoie ses ministres feuillants hostiles à la guerre et nomme des ministres girondins qui lui sont favorables.

Le 20 avril 1792, sur proposition de sa part et après un vote à une écrasante majorité de l'Assemblée législative, la guerre est déclarée au « roi de Bohême et de Hongrie », c'est-à-dire à l'Autriche seule et non à l'Empire¹⁰⁷.



Estampe satirique monarchiste représentant le débat sur la guerre au club des Jacobins en janvier 1792 (Paris, BnF, 1792).

Vetos royaux



Confrontation entre les insurgés et Louis XVI aux Tuileries lors de la journée du 20 juin 1792.

Les débuts de la guerre sont catastrophiques : l'armée française, totalement désorganisée par l'émigration d'une partie des officiers nobles, subit ses premières défaites^{Note 19} qui laissent les frontières nord et nord-est dégarnies.

Ces événements développent chez les patriotes un sentiment de trahison envers la Cour, les aristocrates et les prêtres réfractaires. Sous la poussée des Girondins, l'Assemblée vote alors trois décrets de précaution et de défense organisant la déportation des prêtres réfractaires (27 mai), le licenciement de la garde du roi (29 mai) et la constitution d'un camp de gardes nationaux (fédérés) pour défendre Paris (8 juin)¹⁰⁸.

Le 12 juin, Louis XVI renvoie ses ministres girondins et, le 13, met son veto aux décrets sur les réfractaires et sur les fédérés. Cette situation vaut au Roi le surnom de « Monsieur Veto » et provoque le 20 juin 1792 une nouvelle journée révolutionnaire qui voit le peuple investir les Tuileries. Mais le roi, tout en acceptant l'humiliation de porter le bonnet phrygien devant les sans-culottes, refuse de revenir sur sa décision¹⁰⁹. L'entrée en guerre de la Prusse aux côtés de l'Autriche (6 juillet) oblige l'Assemblée législative à contourner le veto royal en proclamant « la patrie en danger » le 11 juillet 1792 et en demandant à tous

les volontaires d'affluer vers Paris^{Note 20}.

Chute de la monarchie, le 10 août 1792

Inspiré par Axel de Fersen¹¹⁰, le manifeste de Brunswick, rédigé à Coblençe le 25 juillet 1792, est connu à Paris le 1^{er} août suivant ; ce texte promettant aux Parisiens « une exécution militaire et une subversion totale » s'il est fait la moindre violence à la famille royale, ne laisse plus aucun doute aux patriotes sur la trahison du roi. D'une rare maladresse, ce document, loin d'effrayer les sans-culottes, enflamme les sections parisiennes tout en leur donnant le prétexte recherché pour relancer la Révolution et faire chuter la monarchie¹¹¹. Louis XVI, bien qu'au courant de la future publication, manque à en limiter le ton et la portée¹¹².



Danton.

Dirigée autant contre l'Assemblée que contre le roi¹¹³, peu de journées révolutionnaires ont été préparées plus longuement et plus méthodiquement que cette journée du 10 août 1792¹¹⁴. Ainsi, dans la nuit du 9 au 10 août, une Commune insurrectionnelle se forme à l'Hôtel de Ville et remplace la municipalité légalement établie. Au petit jour, les insurgés composés de gardes nationaux des faubourgs patriotes et des fédérés se présentent devant les Tuileries que défendent des volontaires nobles, la Garde suisse et une poignée de gardes nationaux. Contenus un temps, et malgré de lourdes pertes, les insurgés prennent d'assaut le palais qui est investi et pillé et dont une partie de la Garde suisse est massacrée^{Note 21}. Cependant, avant l'attaque, le roi accompagné de la famille royale s'est réfugié dans l'enceinte de l'Assemblée législative qui le reçoit avec respect, mais le suspend de ses fonctions après le succès complet du mouvement insurrectionnel¹¹⁵.



Prise des Tuileries le 10 août 1792, huile sur toile de Jean Duplessis-Bertaux, musée du château de Versailles.

Dans le même temps est décrétée l'élection d'une Convention nationale qui, seule, pourra décider de la déchéance du souverain et aura la charge de rédiger une nouvelle constitution¹¹⁶. Le soir du 10 août, l'Assemblée législative désigne par acclamation un conseil exécutif provisoire comprenant six ministres^{Note 22}; mais l'Assemblée législative est devenue une simple chambre d'enregistrement : c'est la nouvelle Commune de Paris qui cumule les pouvoirs¹¹⁷.

L'entrée en guerre de la Prusse aux côtés de l'Autriche est décidée par le roi Frédéric-Guillaume II contre l'avis de son oncle le prince Henri ; ce dernier avait personnellement discuté des propositions de réforme avec Necker pendant l'hiver 1788/1789 à Paris et était un sympathisant de la révolution constitutionnelle, tout comme Philippe Égalité¹¹⁸. L'engagement de la Prusse précipite la reprise des opérations militaires et le 19 août, ayant fait leur jonction, les troupes ennemies pénètrent en France et font tomber les places fortes les unes après les autres¹¹⁹.

Le danger est extrême et c'est dans ce contexte que Danton déclare le 2 septembre 1792 : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la Patrie est sauvée ». Un groupe de 200 à 300 personnes rend responsable de la situation les ennemis de l'intérieur^{120, 121}, et se porte le 2 septembre 1792 dans les neuf prisons de Paris où il massacre la moitié de ceux qui s'y trouvent incarcérés : tous les prêtres réfractaires, les suspects d'activités contre-révolutionnaires, les faussaires d'assignats, tous les galériens, des détenus de droit commun et même 60 enfants^{122, 123, 124}. Les tueries, connues sous le nom de massacres de Septembre, dureront jusqu'au 6 septembre à Paris sans que les autorités administratives osent intervenir¹²⁵, et les députés ne les condamneront pas avant le 29 octobre^{Note 23}.



Les massacres de Septembre au Châtelet et à Bicêtre. Gravure anonyme, Paris, BnF, département des estampes et de la photographie, 1792.

Forces en présence à la Convention



Salle du Manège des Tuileries où se réunit la Convention nationale.

Les élections à la Convention débutent dans les assemblées primaires, et se déroulent pour la première fois le 2 septembre au scrutin universel (masculin) : la participation est très faible^{Note 24}. On constate une forte progression des montagnards¹²⁸. Deux camps antagonistes s'opposent : les girondins qui se méfient des clubs, des sections parisiennes et de la Commune de Paris^{Note 25}, trouvent leurs appuis en province et parmi la riche bourgeoisie du négoce et des manufactures^{Note 26}. Ils sont très attachés aux libertés individuelles et économiques de 1789 mais répugnent aux mesures d'exception. Ils sont dirigés par Brissot, Vergniaud, Pétion, Roland ou plus tard Buzot.

Les Montagnards qui siègent sur les bancs les plus hauts — d'où leur nom — s'identifient aux Jacobins ; leur électorat est essentiellement parisien et se situe chez les artisans ruraux et les petits exploitants. Ces défenseurs de la cause populaire sont, comme les girondins, des bourgeois provinciaux qui se méfient des extrêmes¹³¹. Ayant compris que pour vaincre, la Révolution ne pouvait se passer du concours du peuple, ils réussissent à gagner à leur cause ce Paris populaire, fait d'ouvriers, d'artisans, de boutiquiers^{Note 27}, et sont prêts à prendre des mesures d'exception pour sauver la Patrie. Leurs chefs sont, entre autres, Robespierre, Danton, Marat ou Saint-Just.



Jacques Pierre Brissot, figure de la Gironde. Toile de Fouquet, châteaux de Versailles et de Trianon, 1792.

Au centre siège une majorité de députés : les « indépendants », appelés aussi le Marais ou la Plaine qui sont attachés à la Révolution, mais sans hommes marquants ; leurs opinions sont fluctuantes¹³³. Ils soutiennent les girondins pour défendre la propriété et la liberté et les montagnards quand il s'agit de secourir la nation. Mais, pour tous ces groupes, aucun relevé précis ne peut-être établi pour les définir avec clarté car aucun ne possède de lignes politiques limpides ; ils demeurent très instables¹³⁴.

Le 20 septembre 1792, la victoire de Valmy sur les Prussiens par l'armée française, commandée par le général Dumouriez, arrête l'invasion. Le 8 octobre, ce dernier pénètre en Belgique pour obliger les Autrichiens à lever le siège de Lille et les refouler hors des frontières¹³⁵. Le général Custine s'empare de Spire (30 septembre), de Worms (5 octobre), puis de Mayence et de Francfort (les 21 et 22 octobre), ce qui lui permet de tenir la rive gauche du Rhin alors que Dumouriez, en remportant la victoire décisive de Jemmapes le 6 novembre 1792, se rend maître de la Belgique. À cette période les troupes françaises occupent aussi la Savoie, possession de la maison de Savoie^{Note 28}. Partout les Français propagent leur idéal révolutionnaire et on commence à parler des frontières naturelles ; mais ce sont surtout les rapports de force militaire et diplomatique qui se trouvent modifiés¹³⁵.



Bataille de Valmy, le 20 septembre 1792. Peinture d'Horace Vernet, 1826.

Avant de se séparer, le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative décide de laïciser l'état civil, qui devra désormais être tenu par les communes, d'autoriser le divorce et décrète le renouvellement complet de la Commune insurrectionnelle de Paris. Le lendemain, 21 septembre, la Convention nationale tient officiellement sa première séance ;

disposant provisoirement des pouvoirs législatif et exécutif celle-ci proclame d'emblée l'abolition de la royauté, l'avènement de la République en France et décide que la nouvelle constitution sera ratifiée au suffrage universel. Le lendemain, elle décrète qu'à partir de cette date tous les actes publics devront débiter de l'an I de la République¹³⁶ : c'est, pour la France, le début d'une ère nouvelle.

Première République

Girondins et montagnards

Procès et mort du roi



Procès de Louis XVI à la Convention nationale, le 26 décembre 1792. Gravure, Paris, BnF, vers 1793.

Après le 10 août, puis l'abolition de la monarchie, le sort du roi déchu, prisonnier au Temple¹³⁷, est en question. À cette période, la Convention est dominée par les girondins car la plupart des élus du Centre leur sont favorables ; ils sont ainsi majoritaires au conseil exécutif¹³⁸. L'ouverture prochaine du procès du roi les divise ; dès lors ils cherchent à en retarder le jugement qu'ils trouvent inopportun¹³⁹ alors que les montagnards, plus radicaux, veulent une rupture définitive avec l'ancien régime pour asseoir la République¹⁴⁰. Mais, déjouant tous les calculs, la découverte, le 20 novembre 1792 aux Tuileries, dans « l'armoire de fer », de documents accablants pour le roi rend le procès inévitable : dès lors ne pas statuer sur son sort peut provoquer une nouvelle flambée révolutionnaire. Malgré le principe de la séparation des pouvoirs, c'est la Convention qui va juger le roi ; ainsi, le procès qui commence le 11 décembre 1792 sera le début d'une lutte à mort entre girondins et montagnards pour le



Exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793. Gravure, Paris, musée Carnavalet, 1793.

contrôle de l'Assemblée et de la Révolution¹⁴¹.

Le roi^{Note 29} est pris au dépourvu par la découverte de l'armoire de fer et de ses papiers compromettants ; il se défend mal et nie même l'évidence¹⁴². Cependant, dans ce procès les fautes du roi, même prouvées, comptent peu devant l'utilisation politique de la sanction¹⁴¹ alors même que Marat a arraché à l'Assemblée « que la mort du tyran » soit votée par appel nominal à haute voix députés sous les yeux de la population¹⁴³. Ainsi, le régicide va devenir une preuve de la sincérité républicaine¹⁴⁴. Le 15 janvier, à l'issue des débats, le roi est reconnu coupable à une écrasante majorité, 693 voix contre 13, et le 17 janvier il est condamné à mort par une majorité plus étroite, 387 voix contre 334¹⁴⁵. Philippe-Égalité, duc d'Orléans et cousin du roi, va lui aussi voter la mort, marquant le point de départ de la lutte entre orléanistes et légitimistes qui prendra place le siècle suivant. Le sursis et l'appel au peuple demandés par les girondins sont repoussés le 20 janvier. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 place de la Révolution.

Son exécution fait une impression profonde dans la population française et frappe de stupeur les souverains d'Europe¹⁴⁶ : elle est aussi un défi à l'Europe monarchique. La déclaration de guerre à la Grande-Bretagne et aux Provinces-Unies, le 1^{er} février 1793, entraîne la formation de la Première Coalition des puissances européennes contre la France révolutionnaire.

Vendée



Émeute en Vendée. Huile sur toile d'Évariste Carpentier, xix^e siècle, mairie de Kuume.

Pour faire face et remplacer les volontaires de 1792, qui ont légalement quitté l'armée, la Convention décrète une levée de 300 000 hommes le 24 février. Cette levée doit se faire par tirage au sort, ce qui provoque une vaste protestation^{Note 30} spontanée, dans tout le pays¹⁴⁷, et particulièrement au sein de la paysannerie en Alsace, en Bretagne, dans tout le Massif central et les Pyrénées. Dans la plupart de ces régions, les soulèvements armés retombent ou sont vite étouffés mais en Anjou et dans le Poitou, la rébellion s'organise et prend de l'ampleur¹⁴⁸.

L'insurrection vendéenne, qui débute à Cholet le 3 mars 1793, est la manifestation intérieure la plus grave que rencontre la Révolution. Le nombre des victimes varie, suivant les historiens, de 117 000 à plus de 250 000.

Son déclenchement est directement lié à l'effort de guerre décidé à l'Assemblée par le décret du 24 février¹⁴⁹. Les causes en sont toutefois plus complexes. Les vendéens, qui avaient rédigé des cahiers de doléances, avaient vu d'un bon œil les événements de 1789 ; mais au cours des années qui suivirent, les frustrations se sont accumulées. Les paysans vendéens ne profitent pas de la vente des biens nationaux, et sont profondément blessés dans leurs convictions par la tournure anticléricale que prend la Révolution, en particulier après la Constitution civile du clergé. L'exécution de Louis XVI ne sera pas comprise par une population assez proche de la petite noblesse locale. Aussi, lorsque arrivent les représentants chargés du tirage au sort des jeunes hommes, ils refusent d'aller se battre loin de leurs villages pour un régime qui heurte leurs convictions et dont ils se sentent délaissés. C'est l'insurrection.

Cette insurrection prend très vite de l'importance quand la Vendée se soulève d'un bloc¹⁵⁰. Pour tenter d'arrêter ces émeutes, la Convention vote, le 19 mars 1793, une loi d'exception : tous les insurgés pris les armes à la main ou convaincus d'avoir participé aux attroupements seront exécutés¹⁵¹. Très vite, à la Convention, les insurgés sont traités de « brigands » et Paris donne le nom de « guerre de Vendée » à leurs soulèvements¹⁵². Pour réprimer les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, la convention crée le Tribunal révolutionnaire le 10 mars et, pour mener à bien cette politique, le Comité de défense générale est transformé en Comité de salut public le 6 avril¹⁵³.



Portrait posthume du marquis de Lescure, général vendéen. Huile sur toile de Lefèvre, 1818, Cholet, Musée d'art et d'histoire.

Fin des girondins

Les mois qui suivent l'avènement de la République résonnent des affrontements entre montagnards et girondins. Les divergences qui sont apparues au printemps de 1792 sur les nécessités de la guerre ont laissé des traces ; ainsi le 10 août 1792, après la victoire de la Commune insurrectionnelle et des sans-culottes, les rivalités entre les deux groupes apparaissent très vite comme un conflit de classes¹⁵⁴ : c'est donc deux façons de concevoir le contenu à donner à la

République qui provoque l'affrontement, même si ces différences politiques ne sont pas propres uniquement aux girondins mais reflètent aussi l'état d'esprit de la province¹⁵⁵.

Mais en définitive la Gironde disparaîtra de la scène de la Révolution à la suite de ses incohérences politiques et principalement pour avoir voulu la guerre sans s'être donné les moyens de la mener ; d'avoir tenté de sauver la monarchie ; d'avoir, par son libéralisme, renforcé la crise sans trouver les solutions pour y remédier ou pour avoir relancé le mouvement révolutionnaire pour ensuite en freiner l'élan¹⁵⁶. Les journées révolutionnaires des 31 mai et 2 juin 1793, avec l'arrestation des principaux chefs girondins, mettent fin à leur prépondérance politique.

République en danger (1793)



La devise républicaine dans une couronne de chêne et de drapaux tricolores, appuyée sur un faisceau de licteur et surmontée d'un bonnet phrygien. Au premier plan, un coq gaulois, un canon et un obusier. Estampe anonyme, Paris, BnF, 1793.

L'exécution du roi le 21 janvier 1793, la politique de conquête et d'annexion de la Convention, l'agitation des révolutionnaires dans divers pays d'Europe ainsi que les révoltes vendéennes puis « fédéralistes »^{Note 31}, font rebondir la guerre à l'extérieur¹⁵⁷ et la provoquent à l'intérieur, plaçant la République dans une situation mortelle. Avec la Première Coalition c'est toute l'Europe absolutiste qui s'est ligüée contre la France^{Note 32}. Au printemps, avec l'offensive des coalisés, toutes les conquêtes qui ont suivi la victoire de Valmy sont perdues et la République se retrouve dans une situation militaire pire qu'en 1792 : très vite les frontières sont franchies par les Autrichiens, les Prussiens, et les Anglais au nord et à l'est, les Espagnols au sud-ouest, les Piémontais au sud-est. À l'intérieur, l'insurrection vendéenne, devenue royaliste après sa reprise en main par les nobles^{Note 33}, a pris de l'ampleur et s'étend sur plusieurs départements de l'Ouest de la France ; Saumur et Angers tombent (9 et 18 juin 1793), mais Nantes résiste (28 juin). Des révoltes royalistes se développent également en Lozère et dans la vallée du Rhône^{Note 34}. La Convention nationale prescrit alors par décrets des 26 février et 12 août 1793 l'amalgame des deux armées françaises composées des régiments d'Ancien Régime et des bataillons de volontaires nationaux et que ces corps prendraient à l'avenir le nom de demi-brigades.

Après le coup de force qui met fin à l'hégémonie girondine^{Note 35}, les montagnards se retrouvent seuls au pouvoir et dominent la Convention : avec les jacobins ils ont désormais la charge de conduire la guerre¹⁵⁸ et de régler les problèmes politiques et sociaux engendrés par les circonstances. Après l'insurrection du 2 juin des sections parisiennes contre l'Assemblée, les députés girondins qui ont pu échapper à la répression parisienne appellent à la révolte contre Paris et sont soutenus par les autorités départementales dans de nombreuses régions de France¹⁵⁹. L'assassinat de Jean-Paul Marat le 13 juillet par Charlotte Corday, une jeune Normande, augmente les tensions politiques. La situation explique la radicalisation des mesures

admises entre juin et septembre 1793¹⁶⁰.

Le 24 juin 1793, la Convention adopte une constitution très démocratique et décentralisée, ratifiée par référendum^{Note 36}. La Constitution de l'an I cherche à établir une véritable souveraineté populaire grâce à des élections fréquentes au suffrage universel, la possibilité pour les citoyens d'intervenir dans le processus législatif et reconnaît le droit à l'insurrection^{Note 37} (ce qui légitime après coup les journées du 10 août et du 2 juin)¹⁶¹. Cette constitution ne sera finalement jamais appliquée, car la Convention en ajourne l'application le 10 août 1793¹⁶². Saint-Just en justifie la suspension en expliquant que : « Dans les circonstances où se trouve la République, la constitution ne peut être établie, on l'immolerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la volonté nécessaire pour les réprimer ».



Le Comité de salut public, an II. Aquarelle anonyme, Paris, BnF, département des estampes et de la photographie, vers 1793-1794.

Principal organe de gouvernement, le Comité de salut public est créé le 6 avril 1793 en remplacement du Comité de défense générale ; il est composé de neuf membres élus, issus de l'Assemblée, parmi lesquels figurent Danton et Barère. Le 10 juillet suivant, une crise interne et la gravité des événements en imposent le renouvellement : Danton, jugé trop modéré, est écarté ; le 27 juillet, le comité est complété avec la nomination de Robespierre et les 14 août et 6 septembre 1793^{Note 38} par les autres membres. Le « Grand Comité de l'an II » qui doit gouverner la France jusqu'à la victoire est né^{Note 39} : il est créé pour agir et pour vaincre. Ses membres, au nombre de douze, sont réélus tous les mois par la Convention ; il a l'initiative des lois, le pouvoir exécutif, nomme les fonctionnaires et centralise le pouvoir ; il est dominé par la personnalité de Robespierre qui impose la politique du Comité à la Convention et aux jacobins. Chaque membre se spécialise dans un domaine particulier, comme Carnot aux armées¹⁶³.

Le Comité de sûreté générale est le second comité de gouvernement ; ses membres, tous Montagnards, sont aussi issus de la Convention. Créé le 2 octobre 1792, et renouvelé le 12 septembre 1793, les députés qui le composent sont au nombre de douze dont Vadier,

Amar, ou Voulland¹⁶⁴ qui s'y montrent inexorables. Son rôle est considérable : ce comité a des droits particuliers sur les enquêtes, les arrestations, les prisons ainsi que sur la justice révolutionnaire¹⁶⁵ et trouve son autorité dans la Terreur qu'il cherche à étendre et à perpétuer¹⁶⁶. Une rivalité de compétences l'oppose au Comité de salut public^{Note 40}. Pour appliquer les mesures adoptées, la Convention décrète (9 mars 1793)¹⁶⁸ l'envoi systématique, dans les départements et aux armées, de certains de ses membres : les représentants en mission qui ont des pouvoirs très étendus pour prendre les mesures qui leur paraissent nécessaires, pour rétablir l'ordre partout où il est perturbé et mettre en arrestation ceux qu'ils jugent suspects. Ils procèdent deux par deux, prennent leurs arrêtés en commun et doivent rendre des comptes à la Convention¹⁶⁷.

Redressement

Lois, mouvements populaires et renforcement gouvernemental



Journée du 2 juin 1793. Estampe de Pierre-Gabriel Berthault représentant la Garde nationale devant la Convention nationale (musée Carnavalet).



L'assassinat de Marat, par David, 1793.



Lettre autographe adressée par le Comité de sûreté générale au Comité de salut public, signalant la présence suspecte de « cinq paquets de lettres adressées à l'étranger », 27 janvier 1794 (Archives nationales de France).



Sans-culottes en armes, gouache de Jean-Baptiste Lesueur, 1793-1794, musée Carnavalet.

Après le 2 juin et l'arrestation des principaux chefs girondins, les montagnards peuvent gouverner mais doivent tenir compte des sans-culottes^{Note 41} et de leurs représentants¹⁶⁹ extrémistes, dont ils ont eu besoin pour vaincre leurs adversaires girondins, mais à qui ils ne comptent pas céder le pouvoir¹⁷⁰, ni accéder à leurs revendications. Ils tentent de les contrôler au travers des jacobins, pour parvenir à couper court aux menaces d'insurrections, que propagent régulièrement dans Paris ces terroristes^{Note 42} que sont les enragés^{Note 43} et dont ils craignent d'être finalement les victimes^{Note 44}. À leur arrivée au pouvoir, et comme leurs prédécesseurs, les montagnards se refusent à toucher à la liberté économique. Ils ne veulent pas prendre le risque d'être débordés en affrontant le mouvement populaire — dont ils reconnaissent le bien-fondé des revendications — et essaient plutôt d'en dénigrer les meneurs¹⁷¹.



Représentation du Père Duchesne (à gauche), personnage type populaire dont le nom est repris par Jacques-René Hébert (à droite) comme titre de son journal.



Jacques Roux, détail d'une estampe anonyme, fin du XVIII^e siècle, musée Carnavalet.

Néanmoins, le petit peuple des sans-culottes se préoccupe d'abord de la cherté et de la rareté des denrées ; les enragés, qui se montrent leurs représentants les plus authentiques, luttent depuis des mois, soutenus par le mécontentement populaire¹⁷², pour obtenir des améliorations sociales^{Note 45}. La mort de Marat, le 13 juillet, permet au journaliste Jacques-René Hébert de se présenter comme son héritier tout en reprenant à son compte le programme des enragés ; il se trouve ainsi en concurrence avec eux pour la succession politique de « l'Ami du peuple »¹⁷³. Dès lors, afin d'attirer à lui la sans-culotterie parisienne, il lutte pour évincer l'ancien prêtre, Jacques Roux, le chef des enragés, qu'il accable et dénonce aux Jacobins comme responsable des mesures de violences du 31 mai¹⁷⁴. Candidat au pouvoir, Hébert, à partir du 1^{er} août 1793 s'éloigne des montagnards et profite de l'instabilité sociale pour attaquer le gouvernement¹⁷⁵.

Toutefois le « prêtre rouge »^{Note 46} et son groupe, quoique parfois excessifs, ne représentent pas en eux-mêmes un véritable danger pour le gouvernement car, malgré le soutien du peuple, ils ne jouissent d'aucun appui pour atteindre la sphère où se dispute le pouvoir¹⁷⁶. En revanche, le Club des cordeliers^{Note 47}, dont Jacques-René Hébert est un des membres éminents, se présente autrement plus redoutable : il soutient ce dernier, qui bénéficie déjà d'appuis multiples, même en province et est aussi le chef des « hébertistes » ainsi que le fondateur du « père Duchesne », seul grand journal populaire, dont les propos, souvent démagogiques et parfois orduriers, sont aussi diffusés grâce à Vincent et à Bouchotte dans les armées de la République¹⁷⁷ ; enfin les « hébertistes » ont une grande influence sur la Commune de Paris. Après les journées de septembre et la disparition des « enragés »^{Note 48}, Hébert et ses amis s'attaquent ouvertement aux montagnards, les identifiant à des « nouveaux brissotins » et en demande l'épuration à la Convention¹⁷⁸.

Pour éviter d'offrir aux meneurs sans-culottes un terrain de propagande, tout en calmant le mécontentement du peuple urbain touché par les difficultés d'approvisionnement, la hausse du prix des denrées alimentaires et la dévaluation du cours de l'assignat, le Comité de salut public prend des mesures économiques. Dès le 26 juillet 1793, la Convention vote la peine de mort contre les accapareurs, c'est-à-dire contre ceux qui stockent les denrées alimentaires au lieu de les vendre¹⁷⁹. Cependant, si les montagnards ont dû faire des concessions, ils résistent encore à la pression sans-culotte¹⁸⁰ en refusant de s'engager davantage dans l'économie dirigée pour ne pas s'aliéner la bourgeoisie et la paysannerie : un refus formel est opposé aux autres exigences sans-culottes¹⁸¹.



Joyeux départ des volontaires aux armées, gouache de Jean-Baptiste Lesueur, 1793, musée Carnavalet.

Pourtant le 23 août 1793, sous la pression populaire, la Convention cède et, après des modifications, décrète la levée en masse. Celle-ci permet d'envoyer sous les drapeaux tous les jeunes gens de 18 à 25 ans célibataires ou veufs sans enfants. Tous les Français doivent participer à l'effort de guerre et toute l'économie de la nation est tournée vers la guerre. De septembre au printemps 1794, la levée en masse fournit près de 400 000 hommes portant l'armée à 750 000 soldats. La République se donne les moyens de vaincre en opposant à l'ennemi des forces supérieures sur toutes les frontières^{182, 183} (onze armées sont créées).



Paysan vendant ses denrées contre des assignats auprès d'un changeur. Gouache de Lesueur, musée Carnavalet.

La perte de Toulon (27 août 1793) affaiblit considérablement la position gouvernementale et sert de prétexte aux groupes radicaux pour provoquer les journées des 4 et 5 septembre 1793. La Convention envahie est contrainte de céder sur une série de mesures de longtempers réclamées : notamment la levée d'une armée révolutionnaire

parisienne^{Note 49} pour la réquisition des grains et leur transport sur Paris, ainsi que la rétribution des sans-culottes qui siègent dans les sections, puis, le 11 septembre, le maximum national des grains et des farines. Cependant, l'inertie du gouvernement provoque une nouvelle émeute le 22 septembre, l'obligeant à décréter, le 29 suivant, la loi du maximum général qui bloque les prix au niveau de ceux de 1790 augmentés de 30 %, la loi fixe aussi le maximum des salaires. Enfin le cours forcé de l'assignat est instauré¹⁸⁴. Mais ces mesures ne permettent pas de mettre fin aux difficultés de ravitaillement des villes. Le pouvoir d'achat des salariés, payés en assignats, ne cessera de s'éroder¹⁸⁵.

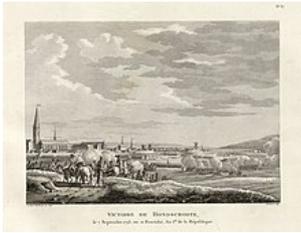
Imposée par la rue, à la suite de ces journées révolutionnaires, la terreur est « mise à l'ordre du jour » le 5 septembre 1793 : elle se trouve affirmée, avec la dictature, par le renforcement de la centralisation¹⁸⁶. Le 17 septembre 1793 la terreur légale est instaurée avec la loi des suspects. Le décret donne des suspects une définition très large, ce qui permet de toucher tous les ennemis de la Révolution : les aristocrates, les émigrés, les prêtres réfractaires, les fédéralistes, les agioteurs et leurs familles entrent dans cette catégorie^{Note 50}. Ils doivent être emprisonnés jusqu'à la paix¹⁸⁷. Les sociétés populaires, contrôlées par les sans-culottes, reçoivent des pouvoirs de surveillance et de police. Cependant l'effervescence de ces journées de septembre n'empêche pas le gouvernement de reprendre la situation en main.



Un comité de surveillance révolutionnaire vérifie un certificat de civisme. Paris, BnF, département des estampes, vers 1793-1794.

Si les journées des 4 et 5 septembre 1793 sont une victoire des organisations populaires les plus combatives, elles sont aussi — non sans ambiguïtés — un succès des instances dirigeantes qui ont contourné les demandes des groupes radicaux à l'Assemblée tout en poussant les plus extrémistes dans l'illégalité^{188, 189} : leur autorité en sort renforcée mais ils ont dû se renouveler (13 septembre) et admettre des représentants des sans-culottes^{Note 51} ; les Enragés évincés, les violences contre l'organisation révolutionnaire du Comité de salut public ont pris fin. C'est une nouvelle avancée vers un affermissement du gouvernement révolutionnaire¹⁹⁰. À partir de l'automne, les organisations populaires portent ombrage aux autorités et marquent le divorce naissant entre le gouvernement révolutionnaire et le mouvement populaire¹⁹¹. C'est à cette période que la France change de forme de gouvernement¹⁹².

Victoires et répressions



Bataille de Hondschoote, le 8 septembre 1793.

La politique volontariste impulsée par le Comité de salut public permet de faire face et de redresser la situation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; les premières mesures — favorisées par la mésentente des coalisés — sauvent la République et la Révolution. Dès le 8 septembre 1793, les armées républicaines remportent leurs premiers succès à Hondschoote puis le 16 octobre suivant à Wattignies : succès qui, sans être décisifs¹⁹³, permettent de ralentir l'invasion^{Note 52} et justifient le redressement militaire français¹⁹⁴.



Évacuation de Toulon par les armées coalisées en décembre 1793.

Les victoires de décembre (Wissembourg le 26 et Landau le 28) contre les Austro-prussiens et les Saxons, et ceci malgré l'échec à Collioure et Port-Vendre contre les Espagnols (décembre¹⁹⁵), mettent les coalisés, contenus sur l'ensemble des fronts, sur la défensive¹⁹⁵ ; ainsi l'entrée en guerre des Anglais, des Hanovriens et des Hollandais n'est pas parvenue à modifier les rapports de force en Europe. Mais sur le fond, pour la République, la situation militaire ne changera pas avant que les grandes

mesures et l'effort de guerre décidés lors de la levée en masse ne se fassent pleinement sentir¹⁹⁶ avec la grande offensive et les victoires du printemps 1794 qui rejeteront l'ennemi au-delà des frontières et permettront à la France de se retrouver dans une situation proche de celle qui était la sienne à la fin de l'année 1792¹⁹⁷.

Sur le plan intérieur, la révolte « fédéraliste » s'essouffle ; par chance pour la Convention, les départements frontaliers lui étaient restés fidèles et, comme le soulèvement est plus développé en surface qu'en profondeur, le pouvoir parisien ne tarde pas à recommencer de s'imposer dans les grandes villes¹⁹⁸ : Marseille est reprise le 25 août 1793, Bordeaux le 18 septembre, Lyon le 9 octobre, alors que Toulon livrée aux Anglais le 27 août ne sera reconquise que le 19 décembre. Dans la plupart des villes reconquises, une répression brutale s'organise^{Note 53}. Toutefois la Corse, soulevée par Paoli dès le mois de mai, est perdue ; les Français, hormis quelques ports, n'y possèdent plus que Bastia¹⁹⁸. Le 19 janvier 1794, appelés par Paoli, les Anglais commencent à occuper l'île.

Fin de la Vendée



Henri de La Rochejacquelein, toile de Guérin, vers 1816.

Après les revers du printemps et de l'été 1793, les troupes républicaines reprennent le dessus en automne et infligent une première défaite à l'Armée catholique et royale à la bataille de Cholet (17 octobre) sans toutefois la détruire, ce qui permet à son nouveau chef, Henri de La Rochejacquelein, de tenter de prendre le port de Granville, dans le Cotentin, pour réaliser une jonction avec les Anglais et les émigrés qui doivent y débarquer. Cette expédition, connue sous le nom de virée de Galeme, se solde par un échec (14 novembre 1793)^{Note 54}. Après ce revers, les restes de l'armée royale se dirigent vers Le Mans, où ils sont écrasés (16-19 décembre) ; le restant est massacré à Savenay (22-23 décembre 1793)¹⁹⁹. La Grande Armée catholique et royale n'existe plus.



Louis Marie Turreau, toile de Louis Hersent, 1800, Paris, musée Carnavalet.

Les républicains reprennent le contrôle de la Vendée et des départements voisins insurgés et y organisent une répression terrible : les décrets des 1^{er} août et 1^{er} octobre 1793 ont décidé de la destruction de la Vendée militaire^{Note 55}. Entre décembre 1793 et février 1794, avec une extrême barbarie, le représentant en mission Jean-Baptiste Carrier fait exécuter plusieurs milliers de personnes à Nantes, où les noyades et les fusillades collectives sont restées sinistrement célèbres¹⁹⁹. À Angers, près de 2 000 femmes sont exécutées ; la répression s'abat aussi sur Saumur²⁰⁰. Le 17 janvier

1794 sont organisées les colonnes infernales commandées par le général Louis-Marie Turreau ; dans le bocage vendéen, celles-ci brûlent les villages et massacrent la population sans faire de différence entre patriotes et rebelles, et en pratiquant, en plus des meurtres, le viol et l'infanticide²⁰¹.

Ces répressions, d'une grande sauvagerie, entraînent la réaction des Vendéens. Ce nouvel aspect de la lutte, sous forme de guérilla, permet encore au printemps de 1794 aux insurgés vendéens, sous le commandement de Stofflet ou de Charette, de remporter quelques succès ponctuels. Néanmoins ces combats prendront fin, pour la plupart, en 1795 et 1796, après l'arrestation et l'exécution de ces deux chefs. Il faudra pourtant attendre le concordat de 1801 pour que la Vendée soit plus durablement pacifiée.

Stabilisation gouvernementale et crise populaire

Gouvernement révolutionnaire



Vue, depuis le pont Royal, du pavillon de Flore, rebaptisé « pavillon de l'Égalité » sous la Révolution²⁰². Le Comité de salut public siège au rez-de-chaussée sur le jardin, dans l'ancien appartement de la reine²⁰³. Dessin à la plume et lavis à l'encre brune, 1814.

Le principe de ce gouvernement est fixé, dans ses grandes lignes, dès avril 1793 ; sa charte basée sur le rapport de Saint-Just du 10 octobre 1793 — est nettement renforcé par le décret du 4 décembre 1793 (14 frimaire an II)²⁰⁴. Ce gouvernement — le plus révolutionnaire et le plus républicain de la Révolution — sera le seul dont les statuts lui permettront de faire exécuter ses volontés²⁰⁵. C'est un gouvernement de guerre qui doit revenir à un régime constitutionnel « régime de la liberté victorieuse et paisible », dès que les ennemis seront vaincus²⁰⁴.



Brissot et vingt autres conventionnels girondins condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, fin octobre 1793. Estampe anonyme, Paris, BnF, 1793.

Il s'agit, pour le pouvoir constitué, de contrôler principalement le processus anarchisant vers lequel tend la sans-culotterie parisienne^{Note 56} ; ainsi, le décret du 14 frimaire an II est le premier effort pour coordonner les mesures révolutionnaires afin de bloquer les décisions désordonnées des comités et des sections parisiennes²⁰⁶. En conséquence, une constitution provisoire est mise en place pour la durée du gouvernement révolutionnaire. Ce décret en organise les moindres détails : il s'agit de mettre un terme aux initiatives désordonnées des représentants en mission, de renforcer la centralisation, de supprimer aussi les « armées révolutionnaires départementales^{Note 57} » ainsi que les tribunaux

représentants en mission, de renforcer la centralisation, de supprimer aussi les « armées révolutionnaires départementales^{Note 57} » ainsi que les tribunaux

révolutionnaires locaux : désormais le seul Tribunal révolutionnaire se tiendra à Paris. La Convention devient le « centre unique de l'impulsion du Gouvernement » et élit les deux Comités de gouvernement (Salut public et Sûreté générale), dont la loi fixe les compétences ainsi qu'aux autres organismes de la République²⁰⁷.

Déchristianisation

Les multiples fractures apparues dès les débuts de la Révolution entre le clergé et les révolutionnaires ont créé une dynamique de crise qui s'est progressivement envenimée avec la radicalisation des événements²⁰⁸ : ainsi, la déchristianisation précède la terreur et finit par se confondre avec elle. Née en province, où les premières manifestations se développent visiblement en août 1793²⁰⁹, la déchristianisation a un démarrage relativement tardif à Paris. Organisé, mais non imposé^{Note 58}, ce mouvement s'étend dans de nombreux départements²¹⁰. Iconoclasme, vandalisme et blasphèmes anti-chrétiens vont être officiellement encouragés par les représentants en mission et par les sociétés populaires, accélérant ainsi l'écroulement de l'Église constitutionnelle patiemment mise en place depuis 1791²¹¹.

Les hébertistes utilisent ce mouvement pour déstabiliser le gouvernement²¹² et développent le culte des martyrs de la Révolution alors que la Convention adopte le calendrier républicain le 5 octobre 1793. La fête de la Raison est célébrée le 10 novembre suivant dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, transformée en temple de la Raison pour l'occasion : l'hébertisme semble alors maître de la ville et de la Révolution²¹³. Le 23 novembre, la Commune ordonne la fermeture des églises. Mais le Comité de salut public, autant que les robesspierristes, sont hostiles à la déchristianisation et voient les dangers que fait courir ce mouvement à la République tant à l'intérieur qu'à l'extérieur^{Note 59}.

L'intervention de Danton, appuyé par Robespierre, donne à réfléchir aux dirigeants de la Commune et, dès lors, le mouvement reflue. Mais le Comité de salut public, s'il rappelle la liberté des cultes (6 décembre 1793), ne peut pas la faire observer normalement et n'obtient là qu'un succès de principe²¹⁴. Contenu à Paris, le mouvement balaiera le pays pendant des mois encore.

La lutte des factions

Si, en décembre 1793, la situation militaire a commencé à s'améliorer, celle des sans-culottes n'a guère progressé et le mécontentement populaire demeure. Avec la disparition des enragés, Hébert et les cordeliers se retrouvent au premier plan des républicains « exagérés » et profitent de la situation sociale pour demander des mesures toujours plus extrêmes^{Note 60, 215}.

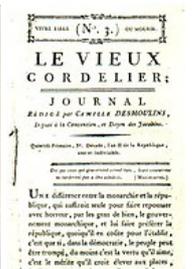
Cette surenchère des ultra-révolutionnaires indispose les « indulgents » qui supportent mal les discours enflammés des partisans de la Terreur²¹⁶. Pour les indulgents, la guerre intérieure terminée, l'invasion contrôlée, la Terreur et son cortège de contraintes économiques et sociales n'ont plus de raison d'être ; dès lors, ils se lancent dans une campagne pour l'indulgence et Danton réclame « l'économie du sang des hommes » (2 frimaire-22 novembre 1793) alors que, de son côté, son ami Desmoulin, dans son nouveau journal Le Vieux Cordelier (15 frimaire-5 décembre) s'attaque aux exagérés et demande un comité de clémence²¹⁷. Face à la faction des ultras (hébertistes ou exagérés), celle des indulgents (dantonistes ou citras) s'est formée.

Drame de germinal

En luttant contre les factions des Ultra-révolutionnaires et des indulgents, le Comité de salut public poursuit son objectif de stabilisation de la Révolution²¹⁵. Lors de la lutte contre la déchristianisation, le Comité a imposé son point de vue au mouvement populaire et donné des garanties aux modérés tout en faisant croire aux uns et aux autres qu'il est favorable à leurs revendications²¹⁸, Robespierre, pour sa part, s'étant un temps rapproché des indulgents^{Note 61}. Or, il n'en est rien, car pour le gouvernement il ne s'agit pas seulement de vaincre mais d'anéantir l'ennemi, le coalisé comme le royaliste, et pour imposer la paix, la Terreur est un outil qui lui paraît indispensable²¹⁹. L'hiver 1793-1794, extrêmement dur pour le peuple, touché par le froid et la faim, est l'allié des extrémistes ; Hébert en profite, une nouvelle fois, pour pousser les sans-culottes dans la voie de la violence : on pouvait craindre alors un nouveau 31 mai ainsi qu'un renouvellement des massacres de Septembre²¹⁷.



Fête de la Raison à Notre-Dame de Paris le 10 novembre 1793. Une montagne est édiflée dans le chœur, une actrice personnifie la Liberté. La Convention vient assister à la cérémonie.
Estampe, Paris, BnF, 1793.



Camille Desmoulin et la une du troisième numéro de son journal Le Vieux Cordelier (15 décembre 1793).



Proclamation du décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse an II à la Convention nationale. Dessin, Paris, musée Carnavalet.

Provisoirement, les divers groupes de la Montagne et de la Commune s'entendent pour clamer au nom de l'égalité et du genre humain l'émancipation des Noirs dans les colonies : le 15 pluviôse an II (3 février 1794), trois nouveaux députés de Saint-Domingue, dont deux de couleur, sont admis à l'assemblée nationale. Le lendemain, 16 pluviôse (4 février), l'esclavage colonial est aboli après interventions de Levasseur, Lacroix, Grégoire, Cambon, Danton, Bourdon de l'Oise²²⁰. Les trois députés de Saint-Domingue sont accueillis chaleureusement le soir même au Club des jacobins par Simond, Momoro, Maure²²¹. La mesure abolitionniste est également saluée par La Feuille de salut public, organe officiel du Comité de salut public²²². Enfin le 30 pluviôse-18 février le décret fait l'objet d'une cérémonie au temple de la Raison (Notre-Dame de Paris) sous la houlette de Chaumette, qui suscitera quelques jours après chez Hébert « la grande joie » du Père Duchesne²²³.

Les décrets de ventôse (26 février et 3 mars 1794) — manœuvre du gouvernement pour couper les sans-culottes de leurs chefs ultra-révolutionnaires²²⁴ — légalisent la séquestration des biens des personnes reconnues ennemies de la République ; ces biens doivent servir à soulager les malheureux²²⁵. Mais ces mesures ne suffisent pas à calmer l'agitation sans-culottes et Jacques-René Hébert a beau jeu de dénoncer la faction des « endormeurs » de la Convention, ceux qui veulent mettre sur un même pied les « vrais patriotes » et les indulgents²²⁶, « qui veulent détruire les échafauds parce qu'ils craignent d'y monter ».

La situation étant explosive, le pouvoir révolutionnaire redoute le pire. Des révélations concernant les factions vont confirmer Robespierre et Saint-Just dans leurs appréhensions. En effet depuis l'automne 1793, dénoncée par deux montagnards (Fabre le 27 septembre et Chabot le 14 novembre) auprès des Comités [pas clair], la « faction hébertiste » est soupçonnée de tremper dans une vaste « conspiration de l'étranger »²²⁷ que le pouvoir ne veut cependant pas ébruiter de crainte de discréditer et de rompre l'unité de la Montagne^{Note 62} ; à cette période, Robespierre ne veut pas s'attaquer à la Commune de Paris, forteresse sans-culotte, soutenue par certains membres des Comités de gouvernement soucieux de protéger Hébert²²⁸.

Pourtant, au printemps suivant, le renforcement du gouvernement, l'affaiblissement des factions rivales ainsi que l'entente entre les deux comités a modifié la situation et lui permet d'agir d'autant que les ultras, qui recommencent à s'agiter, en fournissent l'occasion. Un plan d'insurrection contre la Convention, imprudemment proclamé par Ronsin puis repris par Vincent et Hébert (4 mars 1794), précipite la décision²²⁹. Après une vaine tentative de conciliation de Collot d'Herbois, sous l'impulsion de Robespierre, qui veut abattre la faction qu'il juge la plus dangereuse, le rapport de Saint-Just du 10 mars suivant à la Convention²³⁰ conduit à l'arrestation des principaux chefs hébertistes Jacques-René Hébert, Momoro, Ronsin et Vincent dans la nuit du 23 au 24 ventôse an II. Quelques jours plus tard ils sont traduits devant le Tribunal révolutionnaire^{Note 63}. Amalgamés à des agents du « complot de l'étranger », à la suite d'un procès truqué, ils sont condamnés à mort et exécutés le 24 mars 1794 (4 germinal an II)²³¹.

Après s'être débarrassés des hébertistes, Robespierre et Saint-Just, sous la pression de Vadier et ses alliés du Comité de sûreté générale, épaulés par Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, reprennent à leur compte le combat contre les Indulgents²³². Cependant, l'Incorruptible hésite à se joindre à ceux qui demandent la mise en accusation de Danton, mais cède définitivement après l'échec des entrevues de la fin de ventôse et de début germinal^{Note 64}.



Hébert, Chaumette, Vincent et Gobel sur la charrette les menant à la guillotine.

Tableaux historiques de la Révolution française, BnF, département des estampes, 1802.



Hébert conduit à la guillotine (à droite), et Danton durant son procès (à gauche). Craquis pris sur le vif par Dominique Vivant Denon (collection particulière).

Le rapport du 23 mars 1794 (3 germinal an II) de Saint-Just sur « les factions de l'étranger » est présenté le lendemain à la Convention qui accorde ce qu'on lui présente comme une ultime purge parlementaire^[pas clair]²³³, alors que Vadier, grand ennemi du Tribunal, emporte la décision de faire arrêter les modérés avant le vote du décret d'accusation²³⁴. Danton, qui a refusé de fuir (« On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers ! ») est arrêté dans la nuit du 9 au 10 germinal an II avec ses amis : Camille Desmoulins, pourtant proche de Robespierre, Fabre d'Églantine, compromis dans l'affaire de la Compagnie des Indes, ainsi que treize autres dantonistes ou suspects^{Note 65}. Mis en jugement le 2 avril (13 germinal) suivant, ils sont mis dans le même sac que des affairistes accusés de spéculation puis sont condamnés à mort^{Note 66} et guillotins le 5 avril suivant (16 germinal), après un procès tout aussi truqué^{Note 67} que celui des hébertistes. L'aile droite des montagnards n'existe plus.

Le 4 avril 1794 (16 germinal an II), en plein procès des dantonistes, éclate un « complot des prisons »²³⁵. Révélée par un prisonnier, Alexandre de Laflotte, « la conspiration du Luxembourg »^{Note 68}, dont le but est de faire évader les inculpés à la faveur d'un soulèvement des prisons, paraît plausible à Robespierre et à Saint-Just²³⁶. Ce complot serait tramé par le général Dillon et un autre détenu, le député du Bas-Rhin Simond ; accusée de financer l'opération, Lucile Desmoulins est incarcérée à Sainte-Pélagie^{Note 69}. Le 13 avril (24 germinal) suivant, sous le motif d'avoir voulu « ... massacrer les représentants du peuple et replacer sur le trône le fils du tyran... » ils sont, après un jugement sommaire, condamnés à mort. Amalgamés à Pierre-Gaspard Chaumette, oublié du procès hébertiste, à Gobel, évêque abdicataire de Paris, à la veuve Hébert^{Note 70}, ainsi qu'à vingt-trois autres accusés, cette nouvelle fournée, de vingt-neuf condamnés, est amenée à l'échafaud dès le lendemain²³⁷. La purge de germinal aura fait, en trois phases, près de soixante victimes dont onze députés²³⁸.

Aboutissement et conséquences

Le dénouement et les suites des événements de germinal sont d'une grande importance car ils signifient que le pouvoir a la volonté de refermer la période de « guerre civile », qu'entretenaient les continuelles journées populaires, en se lançant dans la fondation de la nouvelle société attendue depuis les débuts de la Révolution²³⁹. Mais, si dans l'immédiat le contrôle de la vie politique, en ce printemps 1794, marque une victoire politique et tactique du Comité de salut public et de Robespierre²⁴⁰, leur antagonisme croissant avec les mouvements populaires scelle le divorce avec les masses²⁴¹ car, au lendemain de l'exécution des principaux fondateurs de la Terreur, le désarroi de nombreux sans-culottes est manifeste alors que les liens de « fraternité républicaine », qui les associaient aux autorités, se distendent et se rompent : la Révolution se trouve à l'arrêt²⁴². Ainsi, de germinal à thermidor, les relations entre le gouvernement révolutionnaire et le mouvement populaire ne cesseront de se dégrader²⁴³.

Robespierre et la Terreur



Portrait de Robespierre vers 1790.

Alors que la Terreur se ralentit en province, elle s'accroît à Paris après le vote de la loi du 22 prairial de l'an II (10 juin 1794). Le tribunal révolutionnaire peut seul juger des crimes politiques. La définition d'ennemi de la Révolution est élargie et devient floue²⁴⁴. Elle ouvre la voie de la Grande Terreur. Dans les semaines qui suivent, plus de 1 400 personnes sont guillotonnées à Paris.

Au début de l'été 1794, l'effort de guerre consenti par la nation porte enfin ses fruits. La victoire de Fleurus, le 26 juin 1794 permet aux troupes françaises de reprendre la Belgique. Des vivres commencent à être réquisitionnés dans les régions occupées pour être envoyés en France.

Robespierre, en luttant contre les factions, en faisant revenir les terroristes les plus zélés, s'est fait beaucoup d'ennemis. Il est devenu l'homme politique le plus influent. Lorsqu'il préside la Fête de l'Être suprême, le 8 juin 1794, ses adversaires murmurent qu'il veut accaparer le pouvoir. Son retrait temporaire de la scène politique permet la constitution d'un groupe d'opposants autour du Comité de sûreté générale et d'anciens représentants en mission, comme Tallien ou Fouché.

Quand il se décide enfin à réapparaître à la Convention, il brandit la menace d'une nouvelle épuration, y compris contre certains députés qu'il a la maladresse de ne pas nommer. Le complot se noue avec le soutien du Marais. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il est accusé par l'Assemblée et arrêté. Une action de la commune de Paris le délivre contre son gré et l'emmène à l'Hôtel de Ville. Mais les sans-culottes, démoralisés par la mise au pas des sections après l'élimination des Hébertistes, et mécontents de la stricte application du maximum des salaires, ne se joignent pas aux amis de Robespierre. La Convention, qui l'a mis immédiatement hors la loi, envoie les troupes qui prennent d'assaut le bâtiment. Il est guillotiné le lendemain, le 28 juillet 1794, avec Georges Couthon, Saint-Just et ses principaux partisans. Les conventionnels thermidoriens rappellent les députés girondins et mettent fin à la Terreur.



Fête de l'Être suprême, 1794. Paris, musée Carnavalet.



La nuit du 9 au 10 thermidor an II, gravure coloriée de Jean-Joseph-François Tassaert d'après Fulcran-Jean Harriet, musée Carnavalet, vers 1796.

C'est peu de temps après la fin de la Terreur, le 11 octobre 1794, que les cendres de Jean-Jacques Rousseau sont transférées au Panthéon, au cours d'une cérémonie grandiose²⁴⁵. Une autre panthéonisation révèle mieux encore la complexité des mois qui suivent le 9 thermidor. Le 1^{er} septembre 1794, en effet, Marat entre au Panthéon ; il en sort cependant dès le 26 février suivant. Entre ces deux dates, les équilibres politiques ont changé à la Convention²⁴⁶.

La Convention thermidorienne

Après la mort de Robespierre, le système gouvernemental mis en place s'effondre rapidement avec, dès le 11 thermidor, la décision de renouveler mensuellement, et par quart, les Comités de gouvernement. La loi de Prairial est supprimée le 14 thermidor. Fouquier-Tinville est emprisonné et le Tribunal révolutionnaire cesse de fonctionner avant d'être réorganisé le 23⁶⁷. De nombreux prisonniers sont libérés.



Portrait de Carrier lors de son procès, par Vivant Denon.

Trois tendances s'affrontent jusqu'en octobre 1794 : les modérés qui souhaitent un retour à 1791, les néo-hébertistes et les jacobins. Le 25 vendémiaire de l'an III, les modérés de la Convention mettent à mal l'organisation des jacobins en parvenant à faire interdire l'affiliation des clubs entre eux. Le club électoral des néo-hébertistes ferme, pour sa part, au début de frimaire de l'an III. Après avoir réussi le démantèlement des organisations politiques de leurs opposants, les modérés s'emploient à éliminer leurs représentants les plus célèbres. Jean-Baptiste Carrier est ainsi guillotiné le 26 décembre. Les historiens qualifient cette période de « terreur blanche ». Les muscadins prônent le remplacement de La Marseillaise par Le réveil du peuple contre les terroristes. Les restes de Marat sont retirés du Panthéon, et des massacres d'anciens montagnards détenus dans des prisons (Lyon, Nîmes, Marseille...) ont lieu. Pour autant, la « réaction thermidorienne » ne doit pas être confondue avec le royalisme. Les thermidoriens, dont certains ont participé à la Terreur, cherchent, surtout en termes de pouvoirs, à imposer une ligne médiane, entre le populisme néo-hébertiste toujours actif (Babeuf et son journal Le tribun du peuple, par exemple) et la dérive royaliste qui menace.

Les moissons de 1794, en lien avec un été très orageux comme en 1788, sont très en dessous de celles de 1793. L'hiver 1794-1795 est aussi froid que celui de 1788-1789 et la misère envahit les rues des grandes villes²⁴⁷. La loi du Maximum des denrées de première nécessité est supprimée le 24 décembre 1794, dans l'espoir d'enrayer le marché noir. La mesure provoque l'effondrement de l'assignat ; la crise agricole se double d'une crise économique. Des émeutes populaires se déclenchent pour réclamer du pain. Les plus fameuses sont celle du 12 germinal de l'an III et surtout celle du 1^{er} prairial (20 mai 1795). Cette dernière coûte la vie au député Jean-Bertrand Féraud qui avait voulu s'interposer ; sa tête est promenée au bout d'une pique. La répression s'abat sur les manifestants et ceux qui sont accusés d'en être les instigateurs, notamment six députés montagnards, les crêtois, condamnés à mort et exécutés. L'historien Albert Soboul, spécialiste de la Révolution française, écrit à propos de ces journées de prairial : « Son ressort, le mouvement populaire, ayant été brisé, la Révolution était terminée⁶⁷ ».

La nouvelle Constitution de l'an III, qui acte la fin de la révolution populaire avec le rétablissement du vote censitaire, est votée par la Convention le 29 messidor (17 juillet 1795). Elle est ratifiée par plébiscite en septembre. En revanche, le vote sur le décret des deux tiers, qui n'autorise le renouvellement que d'un tiers des sièges (ce qui empêche les royalistes d'avoir la majorité), n'est approuvé qu'à une courte majorité. À la suite de ce vote, le 13 vendémiaire de l'an IV, les royalistes tentent un coup d'État. À la demande de Barras, le général Bonaparte est chargé de protéger l'Assemblée, ce qu'il fait avec l'appui du chef d'escadron, Joachim Murat²⁴⁸. Le 4 brumaire de l'an IV, la Convention laisse la place au Directoire.



Journée du 1^{er} prairial de l'an III^e, estampe gravée par Helman d'après Monnet, Paris, BnF, 1796.

Directoire (26 octobre 1795-9 novembre 1799)



Paul Barras portant son costume d'apparat de Directeur.

Le Directoire dure du 4 brumaire an IV au 18 brumaire an VIII, selon le calendrier révolutionnaire. Il s'agit de la seconde tentative pour créer un régime stable reposant sur une base constitutionnelle²⁴⁹. La pacification de l'Ouest et la fin de la Première Coalition permettent l'établissement d'une nouvelle constitution. Pour la première fois en France, le pouvoir législatif repose sur un parlement bicaméral : le Conseil des Cinq-Cents (500 membres) et le Conseil des Anciens (250 membres). Le pouvoir exécutif est un directoire de cinq personnes nommées par le conseil des Anciens sur une liste fournie par le Conseil des Cinq-Cents. Les ministres et les cinq directeurs ne sont pas responsables devant les assemblées, mais ils ne peuvent non plus les dissoudre²⁵⁰. Comme en 1791, aucune procédure ne permet de résoudre les conflits²⁵⁰.

Les thermidoriens ont imposé que les deux tiers des élus soient issus de la Convention. Les régions de l'Ouest, de la vallée du Rhône et de l'Est du Massif central élisent des députés royalistes. Pendant toute la durée du Directoire, l'instabilité politique est incessante. Les « réseaux de correspondance », royalistes, mêlent le renseignement, la propagande et l'action politique. Ils quadrillent le pays avec le soutien des frères de Louis XVI et de puissances étrangères. Les partisans du retour à la monarchie remportent les élections de

mars 1797. Les républicains modérés organisent en septembre 1797 un coup d'État qui chasse deux des cinq directeurs et destitue ou invalide l'élection de 177 députés. En 1798, les élections semblent donner la faveur aux jacobins. Les conseils s'octroient alors le droit de désigner les députés dans la moitié des circonscriptions. Les thermidoriens se maintiennent au pouvoir mais sont totalement discrédités.

La situation économique contribue aussi à détourner les Français du régime. Les impôts ne rentrent plus. L'assignat, qui a perdu toute sa valeur, est remplacé par un autre papier monnaie, le mandat territorial, qui subit en un an le même sort que l'assignat. À partir de 1797, l'État demande aux contribuables de payer les impôts en numéraire. Or, avec la crise financière, la monnaie métallique s'est raréfiée. Après les années d'inflation liées à l'assignat, la France connaît une période de baisse des prix qui touche principalement le monde rural. Incapable de faire face à l'énorme dette accumulée par la monarchie absolue et huit années de révolution, les assemblées se résignent à la banqueroute des « deux tiers ». La France renonce à payer les deux tiers de sa dette publique mais consolide le dernier tiers en l'inscrivant dans le grand livre de la dette. Pour paraître crédible aux yeux des créanciers, un nouvel impôt sur les portes et fenêtres est créé en 1798. Les gendarmes sont réquisitionnés pour recouvrer l'impôt.



Audience du Directoire en costume, le 30 brumaire an IV.



Napoléon Bonaparte face au Conseil des Cinq-Cents lors du coup d'État du 18 Brumaire conduisant à la fin du Directoire. Toile de Bouchot, 1840.

Grâce aux efforts du gouvernement de salut public, les armées françaises sont passées à l'offensive. Au printemps 1796, la France lance une grande offensive à travers l'Allemagne pour contraindre l'Autriche à la paix. Mais c'est l'armée d'Italie, commandée par le jeune général Napoléon Bonaparte, qui crée la surprise en volant de victoire en victoire et en forçant l'Autriche à signer la paix par le traité de Campo Formio du 17 avril 1797. Entre 1797 et 1799, presque toute la péninsule italienne est transformée en républiques sœurs avec des régimes et des institutions calquées sur celles de la France. Si les victoires soulagent les finances du Directoire, elles rendent le pouvoir de plus en plus dépendant de l'armée. Bonaparte devient l'arbitre des dissensions politiques intérieures. L'expédition en Égypte a comme objectif de couper la route des Indes au Royaume-Uni, mais les directeurs ne sont pas mécontents d'éloigner l'encombrant soutien du Corse qui ne cache pas son appétit de pouvoir. Par ailleurs, la multiplication des républiques sœurs inquiète les grandes puissances, Russie et Royaume-Uni en tête, qui craignent la contagion révolutionnaire et une trop forte domination de la France sur l'Europe. Ces deux États sont à l'origine de la formation de la Deuxième Coalition en 1798. Les offensives anglaises, russes et autrichiennes sont repoussées par les armées françaises dirigées par Bruno et Masséna.

Le Directoire prend fin par le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) de Napoléon Bonaparte qui déclare : « Citoyens, la révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie ». Le Consulat est mis en place. Il s'agit d'un régime autoritaire dirigé par trois consuls, dont seul le premier détient réellement le pouvoir : la France entame une nouvelle période de son histoire en s'appropriant à confier son destin à un empereur.

Notes et références

Notes

- Notamment Emmanuel Le Roy Ladurie. Voir *Le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 2014 (ISBN 978-2-07029-778-8), 544 p.
- C'est ce que l'historiographie française a retenu sous le nom d'« imputation au politique » des fluctuations économiques. Voir C. E. Labrousse, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Volume 1, Presses Universitaires de France, 1944.
- Les cahiers de doléances évoquent l'« amour paternel » évoquent « un roi juste et bienfaisant comme un père au milieu de ses enfants », « un père chéri de ses enfants est bien assuré de leur secours », « le père du peuple et régénérateur de la France » ; cité par Pierre Goubert et Michel Denis, 1789, *Les Français ont la parole, extraits des cahiers de doléances*, Paris, Julliard, coll. Archives, 1964.
- C'est pourquoi ces deux journées sont fréquemment connues sous le nom de « marche des femmes ».
- Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789, 1790, Archives nationales.
- Tout d'abord supprimée sous réserve de rachat, elle sera définitivement supprimée, sans compensation, en avril 1790.
- Différent du serment de fidélité à la Nation à la loi et ou roi.
- Lors de la fuite du roi le pays avait vécu sans lui et s'était aperçu qu'un roi n'était pas indispensable ; dès lors un autre régime était envisageable. - Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française (1789-1799)*, – Librairie Larousse 1988, p. 34.
- La fusillade du Champ-de-Mars est un évènement très important car, le 17 juillet pour la première fois, des citoyens sortent des principes de 1789 en réclamant avec force la déchéance du roi et une République. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française (1789-1799)*, *op. cit.*, p. 34.
- Après les élections législatives, la droite absolutiste et les « Noirs » (la droite dure), qui prêchaient un retour à l'avant-Révolution, ont perdu tout crédit depuis Varennes. Ils disparaîtront de la scène politique jusqu'à la fin de la Convention - *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Albert Soboul (dir.), « Assemblée nationale constituante », *op. cit.*, p. 48.
- Les recherches menées par Jacques Godechot - admises par de nombreux historiens - ont démontré que le suffrage censitaire, même s'il resserre le corps électoral, s'est montré loin d'être restrictif et démobilisateur. Jacques Godechot, *Les Révolutions (1770-1799)*, PUF, 1965, p. 306-309 – voir *Élections législatives françaises de 1791*.
- La majorité de ces nouveaux élus ne sont pas des néophytes. Depuis 1789 ils ont fait leur apprentissage politique dans les assemblées communales et départementales. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, vol. 1, *op. cit.*, p. 256.
- Tels que Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, « le trio cordelier », et quelques démocrates partisans du suffrage universel comme Robert Lindet, Couthon, et Carnot. Leur influence sur l'Assemblée est presque nulle, mais, en revanche, leur ascendant sur les clubs et les sociétés populaires est incontestable. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française (1789-1799)*, *op. cit.*, p. 47 ; Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, vol. 1, *op. cit.*, p. 272.
- Le comte de Provence, notamment, est sommé de rentrer en France dans les deux mois, sous peine de perdre ses droits lors d'une régence éventuelle.
- C'est-à-dire des feuillants qui sont au ministère et conseillent le roi ; ils sont divisés avec les feuillants laméthistes (ou fayettistes) partisans d'une guerre limitée qui permettrait à Lafayette victorieux de renforcer sa position, tout en renforçant la monarchie constitutionnelle en chassant les jacobins.
- Après avoir longtemps hésité, les Constituants décrètent un référendum. Le vote étant positif, ces États sont rattachés à la France.
- La déclaration de Pillnitz du 27 août 1791 ne s'accompagne d'aucune mesure précise, se limitant à désigner le danger qui menace le trône de Louis XVI en invitant les autres souverains à joindre leurs forces aux leurs : « alors et dans ce cas » ils passeraient à l'action ; mais tout ceci était soumis à une entente éventuelle avec d'autres puissances européennes. François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, Fayard, 1973, p. 146.
- Léopold II ne s'oppose pas à ce que Louis XVI demande à l'Électeur de Trèves de chasser les émigrés de ses possessions.
- L'armée est aussi en proie au conflit politique et social qui oppose la troupe et le commandement aristocratique ; la confiance n'existe plus et la discipline s'en ressent. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, t. 1, Collection Idée, Gallimard, 1962, p. 284.
- Cette proclamation, qui ne sera annoncée à Paris que les 22 et 23 juillet, a pour but de provoquer de nouveaux enrôlements dans les volontaires nationaux et de pousser les autorités à organiser elles-mêmes la défense. Jacques Godechot, *La révolution française*, *op. cit.*, p. 108.
- Les blessés sont achevés alors que la plus grande partie des serviteurs du palais sont massacrés et que seules les femmes sont épargnées. Quelques gentilshommes, habillés en civil, arriveront à s'échapper en se mêlant à la foule.
- C'est en fait pratiquement l'ensemble du gouvernement patriote (Girondin) du mois de mars 1792 qui est reconduit : Roland à l'Intérieur, Clavière aux Finances, Servan à la Guerre, auxquels on ajoute Danton à la Justice Monge à la Marine et Lebrun-Tondu aux Affaires étrangères.
- Après le 9-Thermidor (27 juillet 1794) et, malgré l'amnistie décrétée par la Convention avant sa séparation, l'instruction des massacreurs suivra son cours et trente-neuf seront jugés en mai 1796. Trois seulement seront condamnés à vingt ans de fers¹²⁶.

24. Par rapport au précédent, ce référendum permet aux Français de 21 ans, domiciliés et vivant de leur travail, y compris les domestiques et les citoyens « passifs » (citoyens qui ne paient pas d'impôts) de voter. C'est du coup trois à quatre millions de « passifs » qui obtiennent la citoyenneté, pourtant seulement 700 000 votants sur 7 millions que comptait le corps électoral se rend aux urnes ; chiffre proche de ceux de la monarchie censitaire, mais pour la première fois le petit peuple s'y manifeste. La nomination des députés appartient donc à une majorité dérisoire¹²⁷.
25. Après avoir relancé la Révolution avec la déclaration de guerre le 20 avril 1792, les girondins, après le 10 août sont hostiles à tout nouveau bouleversement politique¹²⁹.
26. Pour eux la richesse foncière et le capital commercial sont les seuls facteurs de consolidation sociale. Comme les Montagnards, ils sont attachés au principe de la propriété et voient dans toute restriction autoritaire une menace pouvant déclencher une escalade désastreuse¹³⁰.
27. C'est ainsi que le peuple, grâce à la guerre, fait irruption sur la scène politique¹³².
28. Le 27 novembre 1792 la Savoie est réunie à la France et forme le département du Mont-Blanc.
29. Comme la plupart des princes de cette époque, Louis XVI et Marie-Antoinette n'ont pas le sentiment de la « Patrie ». Pour eux, le pays est leur propriété et les souverains européens formant une grande famille, ce n'est pas faire preuve de trahison que de faire appel à eux pour remettre le pays à la raison. André Castelot, G. Lenotre, Les grandes heures de la Révolution française – L'agonie de la royauté, tome I, Perrin, 1962, p. 330-331.
30. La protestation est dirigée contre le tirage au sort – déjà le plus détesté des campagnes sous l'ancien régime – qui exonère les notables alors que ceux-ci sont considérés comme les grands bénéficiaires de la Révolution. Pour le peuple c'est à eux d'aller défendre la nation qui les favorise. Roger Dupuyop. cit., p. 58.
31. Le député Girondin François Buzot esquisse le mot « fédéralisme » en réclamant à l'Assemblée, le 24 septembre 1792, une force publique départementale pour protéger les députés de la Convention ; il servira de prétexte aux Montagnards pour accuser les Girondins de vouloir faire des 83 départements autant de républiques indépendantes. Jeanne Grall Girondins et Montagnards – Les dessous d'une insurrection (1793) Éditions Ouest-France, 1989 p. 23. En définitive ces « fédéralistes » – qui refusent toute une fédération – sont des républicains modérés favorables à la Révolution ; ils ne veulent que la fin de la domination parisienne et montagnarde. Jean-Clément Martin, La France en Révolution 1789-1799, op. cit., p. 155.
32. Seuls en Europe la Suisse, les États scandinaves et certains États italiens restent en paix avec la France ; mais la Russie alliée de l'Autriche et de la Prusse est aussi officiellement en guerre contre la France qui se bat non seulement pour son indépendance, mais aussi pour sa dignité nationale, son droit à se gouverner elle-même, et les immenses avantages qu'elle a retirés de la Révolution. Albert Mathiez, La Révolution française, op. cit., p. 350.
33. En Vendée, les nobles n'ont pas provoqué le mouvement insurrectionnel : ils n'arrivent qu'après et uniquement parce qu'on est allé les chercher, et parfois se sont fait prier. Jacques Solé, Révolutions et révolutionnaires en Europe 1789-1918, Gallimard, 2008, p. 544.
34. Les soulèvements provinciaux qui font suite aux 31 mai et 2 juin 1793 trop souvent enfermés dans la contre-révolution, ne sont souvent que la suite de luttes locales qui confrontent révolutionnaires modérés, jacobins, et sans-culottes. Jean-Clément Martin, La France en Révolution 1789-1799, op. cit., p. 153-154-155.
35. Encore sensibilisés par les massacres de Septembre, les départements perçoivent mal les troubles qui agitent l'Assemblée et y voient des menaces pour la représentation nationale ce qui entraîne de violentes protestations. Jeanne Grall, op. cit., p. 25. Ainsi le coup de force est mal perçu en province et, à sa nouvelle, de nombreux départements se soulèvent, en Normandie et en Bretagne notamment. De fait, ce sont les trois quarts du pays qui se trouvent en rébellion contre la dictature montagnarde. Bernardine Melchior Bonnet, La Révolution française, op. cit., p. 76-77.
36. Pourtant les sans-culottes les plus avertis (les Enragés) ne sont pas enthousiastes de cet acte constitutionnel dont ils perçoivent les lacunes. Ils réclament la répression de l'agiotage, de l'accaparement et l'arrêt de la hausse des prix, etc. Jean-Paul Bertaud, op. cit., p. 208.
37. Initialement conçue par les Girondins (surtout par Condorcet) cette constitution arrive en pleine violence entre ces deux groupes et est donc le fruit d'un compromis ; après le coup de force du 31 mai et 2 juin 1793 elle subit quelques remaniements (hostilité au libéralisme girondin) et est adoptée très vite par l'Assemblée dominée par la Montagne. Le droit d'initiative prôné par les Girondins a disparu, et les Montagnards s'y taillent la part du lion car la Constitution s'efforce de les maintenir au gouvernement puisqu'ils se sont emparés du pouvoir par la force. Son principal mérite tient surtout dans les principes qu'elle a proclamés pour la première fois (droits sociaux) et dans les problèmes qu'elle a posés. Même si elle n'a jamais été appliquée, elle garde une importance capitale. Jacques Godechot, Les Constitutions de la France depuis 1789, op. cit., 2006, p. 69 à 77.
38. Après les journées des 4 et 5 septembre contre l'Assemblée, les sans-culottes imposent Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, membres (ou proches) des cordeliers.
39. Le Comité de salut public est conçu comme un régime provisoire qui, logiquement, après la victoire doit laisser la place à la constitution de 1793. Marc Bouloiseau, Le Comité de salut public, PUF, 1968, p. 5. Cependant il ne possède la réalité du pouvoir qu'après le décret du 13 septembre qui lui donne la prééminence sur tous les autres comités. Albert Mathiez, op. cit., p. 425.
40. La rivalité des deux Comités est réelle ; quelques-uns de ses membres sont liés aux ultra-révolutionnaires – notamment Collot d'Herbois et Billaud-Varenne – abattus par le Comité de salut public en germinal. Mais la loi du 16 avril 1794 porte un premier coup en confiant au Comité de salut public l'inspection des autorités et des administrateurs ; pour appliquer ces mesures un bureau de police générale est institué dans lequel le Comité de sûreté générale voit un concurrent. Marc Bouloiseau, Le Comité de salut public, op. cit., p. 101-102-103.
41. Le rapprochement entre les Montagnards et la sans-culotterie parisienne ne s'est pas fait sans difficultés, car le petit peuple a peu bénéficié de la Révolution du 10 août 1792 et, s'il y a participé activement, cette journée n'est pas sa création. George Rudé, La Foule dans la Révolution française, Paris, Librairie Maspéro, 1982, p. 135.
42. Ici, le terme de terroriste veut dire partisan de la Terreur révolutionnaire et économique.
43. La presque totalité des sans-culottes parisiens se retrouve à cette période (février – septembre 1793) sensibilisée par les Enragés qui se composent de trois hommes dominants : Jacques Roux, Jean-François Varlet et Théophile Leclerc, et d'une femme, Claire Lacombe ; qui est la présidente du Club des citoyennes républicaines révolutionnaires. François Furet et Mona Ozouf, Dictionnaire critique de la Révolution française – Acteurs, Flammarion, 2007, p. 331.
44. On retrouve des rumeurs de « complots aristocratiques » peu de temps avant le 10 août 1793 pour le premier l'anniversaire du 10 août 1792. Le grand rassemblement pour cette fête peut faire craindre à de nouveaux massacres de Septembre – que des affiches conseillent – et peut donner l'occasion aux extrémistes de tenter leur chance. Albert Soboul, Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794), op. cit., p. 79. Ailleurs, les sections souhaitent un effort encore plus grand et parlent d'un nouveau 2 juin - Jacques Solé, op. cit., p. 554.
45. La situation est sérieuse : les départements révoltés ont interrompu leurs livraisons vers la capitale. Le pain manque, ce qui entraîne de nombreuses manifestations populaires. Albert Mathiez, La Révolution française, op. cit., p. 399. La sécheresse du mois d'août viendra aggraver la conjoncture.

46. Pour des historiens comme Albert Soboul ou François Furet et Denis Richet, Jacques Roux s'activait avec désintéressement et sincérité à soulager la vie du petit peuple sans-culottes. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, *op. cit.*, p. 101 ; François Furet et Denis Richet, *op. cit.*, p. 215.
47. Le but du groupe Cordeliers est de se servir du mécontentement du peuple pour éliminer l'équipe dirigeante qui conduit l'Assemblée et les Comités. Chez eux l'extrémisme est avant tout tactique. François Furet et Denis Richet, *op. cit.*, p. 216-217.
48. Le 5 septembre 1793 Jacques Roux est arrêté ; (il se suicidera le 10 février 1794) Leclerc et Varlet sont en fuite ainsi que Claire Lacombe dont la société est dissoute le 20 octobre. (Par la même occasion les clubs féminins sont interdits) Les Enragés n'existent plus.
49. Cette armée forte de 6 000 hommes et de 1 200 canonniers, qui sera à l'origine de nombreuses exactions, notamment pendant la période de déchristianisation, sera supprimée après l'exécution des hébertistes en germinal.
50. Réclamés par les groupes les plus radicaux, c'est aussi le début des grands procès devant le tribunal révolutionnaire et les exécutions de Philippe-Égalité, (6 novembre 1793) Marie-Antoinette, (16 octobre) des Girondins, (31 octobre) de Madame Roland, (8 novembre) Bailly, (10 novembre) (Barnave (28 novembre), etc. La terreur est aussi appliquée en province par les représentants en mission. - Frédéric Bluche, Stéphane Riols, Jean Tulard, *op. cit.*, p. 96.
51. Habilement, le 6 septembre, ils ont fait entrer au Comité de salut public deux membres importants des Cordeliers proches des sans-culottes, c'est-à-dire des « hébertistes » : Collot d'Herbois et Billaud-Varenne. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution 1789-1799*, *op. cit.*, p. 159.
52. À la même période les espagnols envahissent la plus grande partie du département des Pyrénées-Orientales, (22 septembre) l'armée autrichienne envahit Maubeuge (30 septembre) puis menace Strasbourg (13 octobre) et l'armée prussienne investit Landau, place forte qui défend le Nord de l'Alsace (27 octobre).
53. Par le décret du 12 octobre 1793, Lyon est condamnée à la destruction : Collot d'Herbois et Fouché y font exécuter, début novembre 1793 et sur plusieurs mois, près de deux mille victimes. À Toulon, dénoncés par les Jacobins relâchés, huit cents rebelles sont fusillés sans jugement, puis, à la demande des représentants en mission, trois cents autres sont condamnés le mois suivant, alors qu'à Marseille la répression ne fait pas trois cents victimes. Si à Bordeaux on ne compte, au début, qu'une centaine de victimes, en juin et juillet 1794, l'arrivée du jeune représentant en mission Jullien (de Paris) provoque un regain de répression qui en encouragera deux fois plus. Jacques Solé, *op. cit.*, p. 555-556.
54. À la suite de la première défaite se profilent, avec les difficultés d'une armée battue, désorganisée et à bout de souffle, des mésententes entre chefs empêchant toute intelligence concertée avec les coalisés. Pascal Dupuy et Claude Mazauric, *op. cit.*, p. 227.
55. Toutefois ces décrets demandent de respecter les femmes, les enfants et les vieillards mais aussi les hommes sans armes. Jean-Clément Martin, *La Vendée et la Révolution*, Perrin, 2007, p. 93.
56. Robespierre et ses proches n'acceptent plus l'anarchie vers laquelle tend le mouvement sans-culottes de Paris. Jacques Godechot, *Les Révolutions (1770-1799)*, PUF, 1965, p. 336.
57. Ces armées révolutionnaires départementales (ou provinciales) se sont rendues coupables de nombreux excès ; mais, en licenciant ces armées, le pouvoir porte un coup fatal aux ultra-révolutionnaires (hébertistes) dans les départements dont l'assise militante se trouve réduite à néant. Françoise Brunel, *Thermidor La chute de Robespierre*, Édition Complexe, 1989 ; p. 16-19.
58. La déchristianisation n'est pas non plus un mouvement spontané comme l'avait été la grande peur. Michel Vovelle, *La Révolution contre l'église*, *op. cit.*, p. 17.
59. Le danger est réel de voir, à l'intérieur, le mouvement pousser les nombreux Français qui sont restés fidèles à leur religion de rejeter la Révolution et, à l'extérieur, d'effrayer les états étrangers qui sont restés neutres et en paix avec la République.
60. Cet épisode de la Révolution, qui oppose uniquement des montagnards, se noue en septembre-octobre 1793 — alors que la déchristianisation fait rage en France puis à Paris — entre les modérés appelés, suivant les cas, citra-révolutionnaires, dantonistes ou indulgents et les hébertistes, appelés ultra-révolutionnaires ou exagérés ; ces derniers étant des membres du Club des cordeliers. Françoise Brunel, *op. cit.*, p. 19.
61. Le 20 décembre (30 frimaire) Robespierre a obtenu de l'Assemblée un Comité de justice destiné à revoir les cas des individus incarcérés à tort. Mais les Indulgents veulent un Comité de clémence, c'est-à-dire l'ouverture des prisons prélude évident à une politique de paix ; cette proposition est contraire à la politique du gouvernement qui la rejette. Billaud-Varenne fera rapporter le décret le 6 nivôse an II (26 décembre 1793). Frédéric Bluche, *Danton*, Perrin, 1984, p. 413-414-417 ; Jacques Solé, *op. cit.*, p. 561 : Robespierre encouragera, dans un premier temps, le journal de Desmoulins « Le Vieux Cordelier » en qui il voit un rival du journal d'Hébert « Le père Duchêne » et restera, plusieurs mois en bonne relation avec Danton.
62. Fabre d'Églantine, le 27 septembre, résume à Robespierre le plan supposé d'Hébert. Il s'agit dans un premier temps d'organiser la famine, d'épurer la Convention, d'exécuter les Girondins arrêtés (les 75), puis d'appréhender Danton, Lacroix et Robespierre. Dans un deuxième temps, de prendre le pouvoir avec l'aide de l'armée révolutionnaire, du ministère de la guerre et de la majorité des jacobins. Quant à Chabot il a été pris à partie à la Convention à propos de son mariage avec la jeune sœur d'un riche banquier autrichien (Junius Frey) et pour ses relations avec des étrangers véreux. Suspect d'agiotage et après avoir essayé de trouver des appuis, aux abois, il se lance dans la délation. Le 14 novembre, il dénonce à Robespierre puis au Comité de sûreté générale, un chantage financier, partie visible d'un complot contre-révolutionnaire : c'est l'affaire de la Compagnie des Indes, ourdie par le fameux baron de Batz, pour ruiner la République. L'affaire de la Compagnie des Indes n'en étant qu'une ramification. Même si Danton ne trempe pas personnellement dans cette affaire il se trouve compromis par certains de ses amis, mais il en est de même pour les ultras où Hébert et quelques-uns de ses compagnons sont compromis. Frédéric Bluche, *Danton*, *op. cit.*, p. 391 à 394.
63. En tout vingt accusés : des contre-révolutionnaires comme Pierre Quétineau et son épouse Jeanne, un aristocrate le général Laumur ; des étrangers et agents de l'étranger : Anacharsis Clootz, Kock, Prouli, Desfieux, Pereira, Dubuisson ; des patriotes comme Mazuel, Bourgeois, Leclerc, Ancard, Ducroquet, Descombes, et un indicateur : Laboureau le seul qui sera gracié. L'acte d'accusation dressé contre les quatre dirigeants cordeliers confirme aux sans-culottes que le procès de germinal est bien leur procès et constitue bien l'aboutissement de la lutte amorcée par les Comités dès septembre 1793. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, *op. cit.*, p. 362.
64. Plusieurs entrevues sont organisées (fin ventôse et la dernière le 1^{er} germinal) afin de rencontrer Danton et Robespierre accepte de s'y rendre ; peut-être pense-t-il que Danton peut se justifier, s'expliquer ou changer de conduite ; après la dernière entrevue Robespierre dira : « Il y a un trait de Danton qui prouve une âme noire : il avait hautement préconisé les dernières productions de Desmoulins ; dans la dernière visite dont je parle il me parla de Desmoulins avec mépris : il attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger à la Révolution. Cet homme a pour principe de briser lui-même les instruments dont il s'est servi. » Jean Massin, *op. cit.*, p. 242. Mais il était tout aussi impossible de sauver Desmoulins qui dans son journal développait les thèmes de la propagande dantoniste (preuve accablante pour le tribunal) et dont les écrits sont repris par les contre-révolutionnaires et les modérés. Robespierre lui reprochait, entre autres, son amitié avec le ci-devant général Dillon : la raison d'état l'emporta sur l'amitié. Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins – Un couple dans la tourmente*, Presse de la Renaissance, 1986, p. 274 et 276.
65. Chabot, Hérault de Séchelles, Claude Basire, Delaunay d'Angers, Philippeaux, Lacroix, l'Abbé d'Espagnac, les Autrichiens Junius Frey, et son frère Emmanuel, le danois Deisderichen, l'espagnol Guzman, le procureur Lullier et le général Westermann sont guillotins.
66. Sous l'accusation « d'avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie et détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain ». Frédéric Bluche, *Danton*, *op. cit.*, p. 462.

67. Le procès des Indulgents est un procès politique : on craint l'éloquence de Danton, or si ceux-ci sont acquittés (comme Marat en avril 1793) le coup sera fatal pour tout le gouvernement révolutionnaire ; dans ce cas il faut les condamner, mais cela implique que les débats soient de pure forme. Le procès tournant mal, un décret demandé par Herman et Fouquier-Tinville, obtenu par le Comité de salut public, dispose que : « Tout prévenu de conspiration qui résistera, ou insultera à la justice nationale, sera mis hors des débats et jugé sur le champ. » Comme le dira Fouquier-Tinville à la réception du décret : « Ma foi nous en avons bien besoin ». Pierre Labracherie, *Fouquier Tinville - Accusateur public*, Fayard, 1961, p. 157-159.
68. Réels, supposés voire inventés (manipulations policières) les complots et notamment les « complots des prisons » sont un thème récurrent que l'on retrouve tout au long de la Révolution : dès les massacres de Septembre comme pour l'épisode consécutif à la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794). Dans le cas du « complot » du 4 avril 1794 (16 germinal an II), ils permettent de guillotiner les épouses de Camille Desmoulins et de Jacques-René Hébert (*Dictionnaire et Histoire de la Révolution française* Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro, *op. cit.*, p. 674 et *Dictionnaire Historique de la Révolution française* Albert Soboul *op. cit.*, p. 280) et de se défaire de personnes gênantes telles Chaumette ou Gobel... C'est aussi un moyen de vider les prisons de Paris, bondées à la suite de la fermeture des tribunaux de province par la loi du 27 germinal an II – 16 avril 1794.
69. Lucile Desmoulins, qui n'est pas politisée – contrairement à Madame Roland, Charlotte Corday ou Olympe de Gouges – niera face à ses juges toute implication dans ce « complot ». Il est cependant vrai qu'elle a tenté d'ameuter tous les amis de son mari afin de demander sa grâce ou sa libération et a écrit aussi des lettres à Robespierre qu'elle connaissait bien (son témoin de mariage) lettres où, aux demandes de grâce, se mêlaient des critiques acerbes. - Jean-Paul Bertaud *Camille Desmoulins op. cit.*, p. 289-312-313. Le « mouton » Laflotte, détenu au Luxembourg, a déclaré que : « Le général Dillon et un autre détenu, Simond, avaient ourdi un complot pour sauver les accusés, assassiner les patriotes et les membres du Tribunal révolutionnaire. La femme de Camille Desmoulins leur aurait envoyé de l'argent à cet effet. » Pierre Labracherie, *op. cit.*, p. 158.
70. Françoise Hébert, comme Lucile Desmoulins n'est pas « politisée ». Si l'on en croit Michelet : « Madame Hébert, ex-religieuse, spirituelle, intrigante, avait tripoté avec des agioteurs, mais nullement conspiré. » Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. II, vol. 1, Paris, Gallimard, 1952, réédition 2007, p. 826.

Références

- op. cit.*, Palmer, R.R. & Colton, Joel. *A History of the Modern World*, p. 361, p. 361.
- François-Alphonse Aulard, *Histoire politique de la Révolution française : origines et développement de la démocratie et de la république : 1789-1804*, Paris, A. Colin, 1901.
- C'est le cas de l'influent ouvrage d'Edmund Burke, *Réflexions sur la Révolution de France* publié à Londres en 1790.
- Michel Biard, Pascal Dupuy, *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats. 1787-1804*, Paris, Armand Colin, 2004, 348 p.
- En particulier dans les travaux qui ont interrogé la question de la violence révolutionnaire. Voir François Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, 1978 ; Jean-Clément Martin, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006, 338 p. ; (en) Paul R. Hanson, *Contesting the French Revolution*, Chichester, 2009, 229 p.
- (en) Linda S. Frey and Marsha L. Frey, *The French Revolution* (2004), Foreword ; (en) R.R. Palmer and Joel Colton, *A History of the Modern World* (5th ed. 1978), p. 341 ; (en) Ferenc Fehér, *The French Revolution and the Birth of Modernity*, (1990) pp. 117–30.
- (en) Dmitry Shlapentokh, *The French Revolution and the Russian Anti-Democratic Tradition*, Edison, NJ: Transaction Publishers, 1997, pp. 220–28.
- Thierry Lentz, *Le Grand Consulat 1799-1804*, Arthème Fayard/Pluriel, 2014 (1999), p. 156-157.
- Bertaud 2004, p. 18.
- Albert Soboul, *La France à la veille de la révolution : Aspects économiques et sociaux.*, C.D.U., 1964, p. 77.
- Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie*, Paris, 1982.
- Pernille Røge, *A Natural Order of Empire: The Physiocratic Vision of Colonial France after the Seven Years' War*, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies Series. Palgrave Macmillan, London. https://doi.org/10.1057/9781137315557_3
- Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002 ; Jean-Luc Chappey, Bernard Gainot, Guillaume Mazeau, Frédéric Régent et Pierre Serna, *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012, 200 p. (ISBN 978-2-7489-0161-0), p. 208.
- Charles de Saint Sauveur, « Le 13 juillet 1788, un orage de fin du monde » (<http://www.leparisien.fr/politique/le-13-juillet-1788-un-orage-de-fin-du-monde-03-06-2018-7750419.php>), leparisien.fr, 3 juin 2018 (consulté le 4 juin 2018).
- voir Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat*, t. 2.
- Alain Le Diberder, « A quelles conditions une déréglementation peut-elle provoquer des émeutes ? », *Quademi*, 1989, p13 (lire en ligne (https://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_1989_num_7_1_1899)).
- Alain Plessis, « La Révolution et les banques en France : de la Caisse d'escompte à la Banque de France », *Revue économique*, 1989, p1005 (lire en ligne (https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1989_num_40_6_409182)).
- (en) Leo Gershoy, *The Era of the French Revolution : 1789-1799: Ten Years That Shook the World*, Princeton, Van Nostrand, 1957 (OCLC 563157811 (<https://worldcat.org/oclc/563157811&lang=fr>), lire en ligne (<https://archive.org/details/eraoffrenchrev00gers>)), p. 22.
- (en) Leo Gershoy, *The Era of the French Revolution : 1789-1799: Ten Years That Shook the World*, Princeton, Van Nostrand, 1957 (OCLC 563157811 (<https://worldcat.org/oclc/563157811&lang=fr>), lire en ligne (<https://archive.org/details/eraoffrenchrev00gers>)), p. 16-17.
- François Olivier-Martin, *Histoire du droit français, des origines à la Révolution* (1948), Paris, Éd. du CNRS, 1984, p. 324.
- (en) Peter Campbell, « Absolute Monarchy », dans William Doyle (ed.), *The Oxford Handbook of the Ancien Régime*, Oxford, 2012.
- Parfois dans un parallèle effectué avec Louis XII. Nicole Hochner, *Louis XII : les dérèglements de l'image royale, 1498-1515*, Éd. Champ Vallon, 2006, p. 24-25 [lire en ligne (<https://books.google.be/books?id=98EtH4jrUG8C&pg=PA24#v=onepage&q=&f=false>)].
- Julien Broch, « Un aspect de la légitimité monarchique : la métaphore du roi-père à l'époque de Louis XVI », *Pensée politique et famille. Actes du colloque de l'AFHIP (Dijon, 21-22 mai 2015)*, Aix, PUAM, 2016, p. 125-142 (ISBN 978-2-7314-1023-5)
- François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, Hachette littératures, 2008, t. 1, p. 70.
- André Zysberg, *Nouvelle histoire de la France moderne. 5. La monarchie des Lumières 1715-1786*, Seuil, Paris, 2002.
- Van Kley 2002 ; *idem*, « Du parti janséniste au parti patriote : l'ultime sécularisation d'une tradition religieuse à l'époque du chancelier Maupeou, 1770-1775 », dans C. Maire (éd.), *Jansénisme et révolution*, « Actes du colloque de Versailles », 13-14 octobre 1989, Chroniques de Port-Royal, Paris 1990.
- A. Zysberg, *op. cit.* On peut citer la brochure anonyme des *Réflexions d'un citoyen sur la séance royale* (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47148r.image>), (1787, Liège) comme exemple de littérature spécifiquement anti-absolutiste de l'époque.
- William Doyle, *Origines de la Révolution française*, Calmann-Lévy, 1988.
- Albert Soboul, *La Révolution française*, Gallimard, Paris, 1982, p. 138.

30. René Fonvieille, *Barnave et la Révolution*, Paris, Glénat, 1989, 340 p. (ISBN 978-2-72341-003-8), p. 71.
31. Anatoli Ado, *Paysans en révolution : terre, pouvoir et jacquerie (1789-1794)*, Société des études robespierristes, 1996 (ISBN 978-2-90832-738-0), 474 p., p. 96.
32. (en) Jeremy D. Popkin, « The Provincial Newspaper Press and Revolutionary Politics », *French Historical Studies*, vol. 18, n° 2, pp. 434-456.
33. Michel Vovelle, *La Chute de la monarchie (1787-1792)*, Le Seuil, 1999.
34. Munro Price, *The Road from Versailles : Louis XVI, Marie Antoinette, and the Fall of the French Monarchy*, St. Martin's Press, 2003.
35. Pascal Perrineau, Dominique Reynié, Sandrine Lefranc (collectif), *Dictionnaire du vote*, Presses universitaires de France, 2001, p. 426.
36. Alexandre Maral, *Les derniers jours de Versailles*, Paris, Perrin, 2018.
37. (en) John Hardman, *Louis XVI: the Silent King*, London, Arnold, 2000.
38. Henri-Évrard de Dreux-Brézé, *Notice biographique sur M. le Marquis de Dreux-Brézé - Pair de France*, La Renommée, 1842.
39. Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à 1879 (<http://www.droit-constitutionnel.com/histoire-constitutionnelle-de-la-france.html>) ; (en) Barry M. Shapiro, *Traumatic Politics: The Deputies and the King in the Early French Revolution*, Pennsylvania State University Press, 2009.
40. Jacques Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, 1967.
41. (en) Barry M. Shapiro, *Traumatic Politics: The Deputies and the King in the Early French Revolution*, Pennsylvania State University Press, 2009.
42. Jean-Clément Martin, *La Révolution française, 1789-1799*, Belin, 2004, p. 20.
43. Pierre Caron, « La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 1906.
44. Pierre Caron, « La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789 (suite et fin) », *op. cit.*, p. 42.
45. (en) Richard Clay, « Bouchardon's statue of Louis XV: iconoclasm and the transformation of signs », in Stacy Boldrick, Richard Clay (ed.), *Iconoclasm : Contested Objects, Contested Terms*, Aldershot/Burlington, 2007.
46. Markovic Momcilo, « La Révolution aux barrières : l'incendie des barrières de l'octroi à Paris en juillet 1789 », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 2 (n° 372), 2013, p. 27-48.
47. Maurice Genty, « Les débuts de la Garde nationale parisienne (1789-1791) », dans Serge Bianchi, Roger Dupuy (éd.) *La Garde nationale entre Nation et peuple en armes*, Presses universitaires de Rennes, 2006 ; Georges Carrot, *La Garde nationale, 1789-1871, une force politique ambiguë*, Paris, 2001.
48. Biard *et al.* 2009, p. 62.
49. George Rudé, *La Foule dans la Révolution française*, « Textes à l'appui », Paris, 1982.
50. Mathiez 2012, p. 74-75.
51. Tulard, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française*, p. 566-567.
52. Furet 1988, p. 120-121.
53. La décapitation est l'œuvre d'un garçon cuisinier nommé Desnot. J.-J. Guiffrey, « Documents inédits sur la journée du 14 juillet 1789 », *Revue historique*, vol. I, p. 500.
54. Albert Soboul, *La Révolution française*, Éditions sociales, 1988, p. 154-156.
55. D.M.G. Sutherland, *France 1789-2815 Revolution and Counterrevolution*, Londres, 1988, p. 68-69.
56. Guglielmo Ferrero, *Les deux Révolutions*, Livre de Poche, 1951, p. 29-30.
57. Robert Fol, « Place de l'Ordonnance de 1669 dans l'évolution de la législation sur la chasse » (http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/20310/RFF_1969_7_611.pdf?sequence=1), *Revue forestière française* (RFF), n° 7, 1969, p. 6, DOI : 10.4267/2042/20310 (résumé, en français et anglais).
58. J. Lacouture, *La politique religieuse de la Révolution*, Paris, 1940, p. 36-37.
59. J. Lacouture, *La politique religieuse de la Révolution*, Paris, 1940, p. 31.
60. J. de Viguierie, *Christianisme et révolution*, Paris, 1986, p. 93.
61. P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, 1922, p. 222-248.
62. Bertaud 2004, p. 101.
63. Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Gallimard 1976 p. 61.
64. Michel Vovelle, *La Chute de la monarchie, 1787-1792*, t. 1 de la Nouvelle histoire de la France contemporaine, Le Seuil, coll. Points-Histoire, 1972 p. 145 (rééd. revue et développée, 1999).
65. *Dictionnaire historique de la Révolution française* Albert Soboul (dir.), Édition « Quadriges » PUF, 2005, p. 439.
66. Bertaud 2004, p. 102-103.
67. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, vol. 1, Collection Idée, Gallimard, 1962, p. 257.
68. Bertaud 2004, p. 103.
69. Mona Ozouf, *op. cit.*, p. 62.
70. *Dictionnaire historique de la Révolution française op. cit.*, p. 438-439.
71. Michel Vovelle, *La Révolution française (1789-1799)*, Édition Armand Collin 1992, p. 58.
72. Elyada Ouzi, « La représentation populaire de l'image royale avant Varennes », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 297, 1994, p. 527-546 [lire en ligne (http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahrf_0003-4436_1994_num_297_1_1857)].
73. Mona Ozouf, « La terrible faute que de fuir à Varennes... », *L'Histoire*, n° 303, novembre 2005, p. 52.
74. Mona Ozouf, *Varennes. La mort de la royauté, 21 juin 1791*, Gallimard, 2005, 435 p. (ISBN 2070771695).
75. Raymonde Monnier, « Évolution d'un thème républicain en révolution : les expressions du tyrannicide dans la crise de Varennes, » dans Philippe Bourdin, Mathias Bernard, Jean-Claude Caron, *La Voix et le geste*, Presses universitaires Blaise Pascal, 2005, 381 p. (ISBN 9782845162761), p. 29-47, et *ibid.* p. 12 ; William Doyle, « Une désacralisation à désacraliser ? À propos d'une interprétation récente de la monarchie française au ^{xvii}^e siècle, » dans Anne-Marie Cocula, Josette Pontet, *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe: Mélanges offerts à Philippe Loupès*, vol. 2, Presses Univ de Bordeaux, 2005, 416 p. (ISBN 9782867813696), p. 389 ; Monique Cottret, *Tuer le tyran ? : le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Fayard, 2009, 456 p. (ISBN 9782213653914).
76. Joël Cornette, « L'image qui tue : du père du peuple au roi-cochon », *L'Histoire*, n° 303, novembre 2005, p. 50 ; Annie Duprat, *Les Rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Belin, 2002, 367 p. (ISBN 9782701129754) ; Annie Duprat, *Le roi décapité : essai sur les imaginaires politiques*, CERF, 1992 (ISBN 9782204045407) p. 58 et suivantes.
77. Timothy Tackett, *Le roi s'enfuit : Varennes et l'origine de la Terreur*, La Découverte, 2004, 285 p. (ISBN 9782707142382).
78. *Dictionnaire historique de la Révolution française* Albert Soboul (dir.) Édition « Quadriges » PUF 2005 p. 588.

79. *Dictionnaire historique de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 451.
80. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution (1789-1799)* Édition Belin, 1990 p. 114-115.
81. André Castelot, G. Lenotre, *Les Grandes Heures de la Révolution française – L'Agonie de la royauté*, tome I, Paris, Perrin 1962, p. 324-327.
82. Michel Winock, *L'échec au roi 1791-1792*, Olivier Orban, 1991 p. 96-97.
83. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution (1789-1799)*, Édition Belin, 1990, p. 115.
84. Michel Vovelle, *La Chute de la monarchie (1787-1792)*, *op. cit.*, p. 166.
85. Michel Winock, *op. cit.*, p. 107.
86. Frédéric Bluche, Stéphane Rials, Jean Tulard, *op. cit.*, p. 67 - *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Albert Soboul (dir.), *op. cit.*, p. 46.
87. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française (1789-1799)*, *op. cit.*, p. 36.
88. François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, « Idées », Flammarion, 2007, p. 315.
89. François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, « Idées », *op. cit.*, p. 334.
90. Jacques Godechot, *Les Constitutions de France depuis 1789*, Éditions Flammarion, 1979 ; Éditions corrigée et mise à jour 2006, p. 69 — en fait, dès le 25 novembre 1791, la Constitution est attaquée à l'Assemblée au travers de la personne du roi, accusé de vouloir, avec son veto, protéger les ennemis de la Révolution. Michel Winock, *op. cit.*, p. 161).
91. Jacques Godechot, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Flammarion, 2006, p. 53.
92. Michel Vovelle, *La chute de la monarchie 1787-1792*, *op. cit.*, p. 176.
93. Jacques Godechot, *Les Révolutions (1770-1799)*, PUF, 1965, p. 307 — celui-ci met en garde contre ces chiffres qui, selon lui, n'ont jamais été sérieusement vérifiés.
94. Jacques Godechot, *La révolution française*, Perrin, 1988, p. 86.
95. A. Mathiez, *La question religieuse sous la révolution*, p. 78.
96. J. Cl. Meyer, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution*, Toulouse, 1982.
97. J. de Viguierie, *op. cit.*, p. 105-106.
98. Lefebvre, Guyot et Sagnac 1930, p. 102.
99. François Furet et Denis Richet, *op. cit.*, p. 148-149.
00. Jacques Godechot, *Les Révolutions, 1770-1799*, Presses universitaires de France, 1965, p. 157.
01. Lefebvre, Guyot et Sagnac 1930, p. 106.
02. Michel Winock, *L'échec au roi 1791-1792*, Olivier Orban, 1991, p. 151.
03. Bertaud 2004, p. 143-144.
04. Gérard Walter, *Maximilien de Robespierre*, Paris, Gallimard, 1961.
05. Jean-Daniel Piquet, « La déclaration constitutionnelle de paix à l'Europe grand sujet de débat entre 1791 et 1794 », Monique Cubells (dir.), *La Révolution française, la guerre et la frontière*, Paris, CTHS, 2000.
06. Frédéric Bluche, Stéphane Rials, Jean Tulard, *La Révolution française*, PUF, 2007 p. 71.
07. Lefebvre, Guyot et Sagnac 1930, p. 110.
08. Albert Mathiez, *Le dix août*, Les Éditions de la Passion, 1989, p. 18-19.
09. Jacques Godechot, *La Révolution française*, Perrin, 1988, p. 105.
10. Stefan Zweig, *Marie-Antoinette*.
11. Michel Vovelle, *La Chute de la monarchie (1787-1792)*, Seuil, 1972, p. 261.
12. Georges Bordonove, *Louis XVIII : Le Désiré*, 1989 (lire en ligne (https://www.google.fr/books/edition/Louis_XVIII/8yI8BgAAQBAJ)), « Le Manifeste de Brunswick »
13. Albert Mathiez, *La Révolution française*, Librairie Armand Colin, 1922, p. 211.
14. Jean Massin, *Robespierre*, Club français du livre, 1956, p. 123.
15. Michel Vovelle, *La Chute de la monarchie (1787-1792)*, *op. cit.*, p. 262.
16. Roger Dupuy, *La République jacobine - Terreur, guerre et gouvernement révolutionnaire*, Seuil, 2005, p. 12.
17. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution 1789-1799*, Édition Belin, 1990, p. 134.
18. Eva Ziebur, *Prinz Heinrich von Preußen. Biographie*, Aufbau-Taschenbuch-Verlag, Berlin 2004, (ISBN 3-7466-1770-7)
19. Michel Vovelle, *La Révolution française*, tome III, Éditions Messidor, 1986, p. 157.
20. P. Caron (1935), p. 107, 114
21. F. Furet & M. Ozouf (1989) A Critical Dictionary of the French Revolution, p. 139 (https://warwick.ac.uk/fac/arts/history/students/modules/comparative_revolutions/programme/frenchrev2/furet_terror.pdf)
22. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française – 1789-1799*, Librairie Larousse, 1988, p. 57.
23. Frédéric Bluche, *Septembre 1792 : logiques d'un massacre*, Laffont, 1986, p. 235.
24. P. Caron (1935) Les Massacres de Septembre, p. 95
25. Frédéric Bluche, *Septembre 1792 : logiques d'un massacre*, Laffont, 1986, p. 93-94-95.
26. Frédéric Bluche, *op. cit.*, p. 210.
27. Marc Bouloiseau, *La République jacobine (10 août 1792-9 thermidor an II)*, Seuil, 1972, p. 56-57.
28. Jacques Godechot, *Les Constitution de la France depuis 1789*, Flammarion, 2006, p. 70.
29. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française*, *op. cit.*, p. 61.
30. Marc Bouloiseau, *op. cit.*, p. 60.
31. Marc Bouloiseau, *op. cit.*, p. 60-61.
32. Albert Soboul, *op. cit.*, p. 299.
33. Albert Soboul, *op. cit.*, p. 272.
34. Jean-Clément Martin, *op. cit.*, p. 142.
35. Roger Dupuy, *op. cit.*, p. 34.
36. Jacques Godechot, *La révolution française*, *op. cit.*, p. 115 à 121.
37. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution française*, *op. cit.*, p. 64.
38. Lefebvre, Guyot et Sagnac 1930, p. 127.

39. Bernardine Melchior-Bonnet, *Les Girondins*, Tallandier, 1989, p. 190.
40. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution 1789-1799*, op. cit., p. 143.
41. Jean-Clément Martin, *Violences et révolution - Essai sur la naissance d'un mythe national*, Seuil, 2006, p. 145.
42. Bernardine Melchior-Bonnet, *Les Girondins*, Tallandier, 1989, p. 195.
43. Albert Mathiez, *La Révolution française*, Librairie Armand Colin, 1922, p. 311.
44. Bernardine Melchior-Bonnet, *Les Girondins*, op. cit., p. 194-195-203.
45. Albert Soboul, *La Révolution française*, op. cit., p. 273.
46. Albert Soboul, op. cit., p. 332-333.
47. Roger Dupuy, op. cit., p. 108.
48. Marc Bouloiseau, *La République jacobine (10 août 1792 - 9 thermidor an II)*, Seuil, 1972, p. 70.
49. Pascal Dupuy et Claude Mazauric, *La Révolution française*, Librairie Vuibert, 2005, p. 225.
50. Lefebvre, Guyot et Sagnac 1930, p. 203.
51. Roger Dupuy, op. cit., p. 58-59.
52. Jean-Clément Martin *La France en Révolution 1789-1799*, op. cit., p. 147.
53. Jacques Godechot, *La révolution française*, op. cit., p. 131.
54. Albert Soboul, op. cit., p. 327.
55. Bertaud 2004, p. 179.
56. Frédéric Bluche, Stéphane Rials, Jean Tulard, *La Révolution française*, PUF, 1989, p. 86.
57. Jacques Godechot, *La révolution française*, op. cit., p. 165.
58. Bertaud 2004, p. 200.
59. Jeanne Grall, op. cit., p. 67 et suivantes.
60. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution 1789-1799*, op. cit., p. 157.
61. Jean-Marc Schiappa, *La Révolution française 1789-1799*, Libro, 2005, p. 50.
62. *Dictionnaire historique de la Révolution française*, op. cit., p. 283.
63. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, tome II, Collection Idée, Gallimard, 1962, p. 21-22-23. Voir aussi de Marc Bouloiseau, *Le Comité de salut public*, op. cit..
64. Marc Bouloiseau, *La République jacobine*, op. cit., p. 107.
65. Marc Bouloiseau, *Le Comité de salut public*, op. cit., p. 101.
66. Lefebvre, Guyot et Sagnac 1930, p. 251.
67. Michel Biard, *Missionnaires de la République – Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 190-191.
68. Ce décret transforme le recours aux envoyés en mission en véritable institution et définit aussi leur pouvoir. À partir du mois d'avril suivant, pour les missions aux armées, la Convention revoit le rôle de chacun des représentants appelés à travailler pour la défense nationale, et, pour limiter leurs missions dans le temps, porte à trois le nombre des représentants aux armées qui sont désormais renouvelés par tiers tous les mois¹⁶⁷.
69. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution 1789-1799*, op. cit., p. 152.
70. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, Flammarion, 1973, p. 23.
71. *Dictionnaire historique de la Révolution française*, op. cit., p. 418.
72. *Dictionnaire historique de la Révolution française*, op. cit., p. 416 – Jacques Solé, op. cit., p. 552.
73. Albert Mathiez, *La Révolution française*, op. cit., p. 399.
74. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, op. cit., p. 167-168.
75. François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française – Acteurs –*, Flammarion, 2007, p. 382.
76. François Furet et Denis Richet, op. cit., p. 215.
77. Roger Dupuy, op. cit., p. 238.
78. François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française – Acteurs*, Flammarion, 2007, p. 384.
79. Jean-Clément Martin, *Violences et révolution*, op. cit., p. 188.
80. François Furet et Denis Richet, op. cit., p. 229.
81. François Furet et Denis Richet, op. cit., p. 228-234.
82. Bertaud 2004, p. 212-213.
83. Jacques Godechot, *Les Révolutions, 1770-1799*, op. cit., p. 170.
84. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, tome II, op. cit., p. 38.
85. Voir Marc Bouloiseau, *La République jacobine*, op. cit., p. 89-90.
86. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, tome II, op. cit., p. 36-38.
87. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, tome II, op. cit., p. 37.
88. Jean-Clément Martin, *Violences et révolution*, op. cit., p. 189.
89. Diane Ladjouzi, « Les journées des 4 et 5 septembre 1793 à Paris. Un mouvement d'union entre le peuple, la commune de Paris et la convention pour un exécutif révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 321, octobre-décembre 2000, p. 27-44 [lire en ligne (<http://ahrf.revues.org/178>)].
90. Albert Soboul, *Histoire de la révolution française*, tome II, op. cit., p. 35.
91. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, op. cit., p. 197.
92. Jean-Clément Martin, *La France en Révolution 1789-1799*, op. cit., p. 161.
93. François Furet et Denis Richet, op. cit., p. 238-239.
94. Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française (1789-1799)*, Robert Laffont, 1987, p. 1145.
95. Roger Dupuy, op. cit., p. 226.
96. François Furet et Denis Richet, op. cit., p. 248.
97. Jacques Godechot, *Les Révolutions (1770-1799)*, PUF, 1965, p. 173.
98. Albert Mathiez, *La Révolution française*, Librairie Armand Colin, 1922, p. 391.

99. Pascal Dupuy et Claude Mazauric, *La Révolution française*, Librairie Vuibert, 2005, p. 228 ; Jacques Solé, *op. cit.*, p. 556-557.
00. Jean-Clément Martin, *Violences et révolution*, *op. cit.*, p. 203.
01. Jacques Solé, *op. cit.*, p. 556.
02. Marc Bouloiseau, *Le Comité de salut public (1793-1795)*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? » (n° 1014), 1980, 3^e éd. (1^{re} éd. 1962), 126 p. (ISBN 2-13-036319-9).
03. Christiane Aulanier, *Histoire du Palais et du Musée du Louvre : Le Pavillon de flore*, Paris, Éditions des Musées nationaux, 1947, p. 45.
04. Albert Soboul, *Histoire de la Révolution française tome II*, Collection Idée, Gallimard, 1962, p. 87.
05. Paul Sainte-Claire Deville *La Commune de l'An II – Vie et mort d'une assemblée révolutionnaire* Plon 1946 p. 130-131.
06. Jacques Godechot, *op. cit.*, p. 336.
07. Jacques Godechot, *La Révolutions française*, *op. cit.*, p. 154.
08. Michel Vovelle, *La Révolution contre l'église - De la raison à l'Être suprême*, Éditions Complexe, 1988, p. 29.
09. Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française – Le gouvernement révolutionnaire*, Tome VI – Édition revue et annotée par Albert Soboul, Messidor, 1986, p. 304.
10. Roger Dupuy, *op. cit.*, p. 231.
11. Frédéric Bluche, Stéphane Rials, Jean Tulard, *op. cit.*, p. 102.
12. Bertaud 2004, p. 252.
13. Jean Jaurès, *op. cit.*, p. 306.
14. Albert Soboul, *Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, *op. cit.*, p. 226-228.
15. Bertaud 2004, p. 263.
16. Roger Dupuy, *op. cit.*, p. 241.
17. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution 1789-1799* Larousse, 1988, p. 95.
18. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, *op. cit.*, p. 230-233.
19. Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins – Un couple dans la tourmente*, Presse de la Renaissance, 1986, p. 237.
20. Yves Benot, « Comment la Convention a voté l'abolition de l'esclavage dans les colonies », *Annales historiques de la Révolution française* 3^e et 4^e trimestres 1993 ; Florence Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en révolution, 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992.
21. Jean-Daniel Piquet, *L'émancipation des Noirs dans la révolution française (1789-1795)*, Paris, Karthala, 2002.
22. Yves Benot, *art. cit.*
23. *Père Duchesne* n° 347 texte cité par Aimé Césaire, *Toussaint-Louverture, La révolution française et le problème colonial*, Paris, Présence africaine, 1961.
24. François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, *op. cit.*, p. 245 ; Jacques Godechot, *Les Révolutions*, *op. cit.*, p. 172.
25. Bertaud 2004, p. 243.
26. Roger Dupuy, *op. cit.*, p. 266.
27. Bernardine Melchior Bonnet, *La Révolution 1789-1799*, *op. cit.*, p. 95 ; Jacques Solé, *op. cit.*, p. 562.
28. Frédéric Bluche, *Danton*, *op. cit.*, p. 396-397.
29. François Furet et Denis Richet, *op. cit.*, p. 245.
30. Roger Dupuy, *op. cit.*, p. 252.
31. Bertaud 2004, p. 267.
32. Roger Dupuy, *op. cit.*, p. 255.
33. Jacques Solé, *op. cit.*, p. 561.
34. Frédéric Bluche, *Danton*, *op. cit.*, p. 453).
35. Bernardine Melchior-Bonnet, *La Révolution – 1789-1799*, *op. cit.*, p. 97.
36. Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins – Un couple dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 288.
37. Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins : un couple dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 288 à 291.
38. *Dictionnaire historique de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 432.
39. Jean-Clément Martin, *Violences et révolution*, *op. cit.*, p. 214-216.
40. François Furet et Denis Richet, *op. cit.*, p. 246.
41. Albert Soboul, *Mouvement populaire et Gouvernement révolutionnaire en l'an II (1793-1794)*, *op. cit.*, p. 352.
42. Bertaud 2004, p. 268.
43. Albert Soboul, *La Révolution française*, tome II, *op. cit.*, p. 86.
44. J.-Cl. Martin, *Contre-Révolution, Révolution et nation en France (1789-1799)*, Paris, Le Seuil, 1998, chap. 4 et 5.
45. Apothéose de Jean-Jacques Rousseau, translation au Panthéon : le 11 octobre 1794 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84123215>).
46. Hervé Leuwers, *La Révolution française et l'Empire*, Paris, PUF, 2011, p. 130.
47. Le Roy Ladurie, Emmanuel, (1929- ...), *Histoire humaine et comparée du climat. 2, Disettes et révolutions, 1740-1860*, Fayard, impr. 2006 (ISBN 2-213-62738-X et 9782213627380, OCLC 494395305 (<https://worldcat.org/oclc/494395305&lang=fr>), lire en ligne (<https://www.worldcat.org/oclc/494395305>)).
48. Jean Tulard, *Les Thermidoriens*, Paris, Fayard, 2005, 524 p. (ISBN 2-213-62012-1 et 9782213620121, OCLC 300527633 (<https://worldcat.org/oclc/300527633&lang=fr>), lire en ligne (<https://www.worldcat.org/oclc/300527633>)).
49. Thierry Aprile, *La 1^{re} République, 1792-1804 : de la chute de la Monarchie au Consulat*, Paris, Pygmalion Éditions, 1999, 317 p., p. 264.
50. *Institutions et vie politique*, La Documentation française, 2003.

Annexes

Sur les autres projets Wikimedia :

 *Révolution française* (https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:French_Revolution?uselang=fr), sur Wikimedia Commons

 [Révolution française](#), sur le Wiktionnaire

 [La Révolution française](#), sur Wikiversity

 [Révolution française](#), sur Wikisource

 [Révolution française](#), sur Wikiquote



Il existe une **catégorie** consacrée à ce sujet : *[Révolution française](#)*

Bibliographie

 : document utilisé comme source pour la rédaction de cet article.

- Georges Lefebvre, Raymond Guyot et Philippe Sagnac, *La Révolution française*, Librairie Félix Alcan, 1930. 
- Jean-Paul Bertaud, *La Révolution française*, Perrin, 2004.

Sur la période

- Élie Allouche (préf. Jean-Clément Martin), *La Révolution française*, CRDP Languedoc-Roussillon, coll. « 99 questions sur... », 2006, 239 p. (ISBN 978-2-86626-053-8).
- Jean-Paul Bertaud, *Initiation à la Révolution française*, Paris, 1989.
- Michel Biard, Philippe Bourdin, Silvia Marzagalli et Joël Cornette (dir.), *Révolution, Consulat, Empire : 1789-1815*, vol. 9, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2009, 715 p. (ISBN 978-2-7011-3366-9).
- Michel Biard (dir.) (préf. Michel Vovelle), *La Révolution française : une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2009, 446 p. (ISBN 978-2-84734-638-1, présentation en ligne (<https://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2011-1-page-725.htm#pa283>)).
Réédition : Michel Biard (dir.) (préf. Michel Vovelle), *La Révolution française : une histoire toujours vivante*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Le passé recomposé », 2014, 446 p., poche (ISBN 978-2-271-08067-7).
- François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, Paris, Fayard, 1973.
- Jacques Godechot, *La Révolution française : chronologie commentée, suivie de notices biographiques sur les personnages cités*, Paris, Perrin, 1988.
- Annie Jourdan, *Nouvelle histoire de la Révolution*, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire », 2018, 657 p. (ISBN 978-2-08-125036-9).
- Georges Lefebvre, *La Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- Jean-Clément Martin, *La Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1996.
- Jean-Clément Martin, *La Révolution française*, Le Cavalier Bleu, coll. « Idées reçues », 2008, 126 p. (ISBN 978-2-84670-187-7 et 2-84670-187-3, lire en ligne (<https://books.google.com/books?id=ZhaQO4TWNngC&printsec=frontcover>)).
- Jean-Clément Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », 2012, 636 p. (ISBN 978-2-262-02596-0, présentation en ligne (<https://journals.openedition.org/ahrf/13008>)), [présentation en ligne (<https://www.nonfiction.fr/article-6455-histoire-apais-ee-de-la-revolution-francaise.htm>)], [présentation en ligne (<https://www.cionantes.org/nouvelle-histoire-de-la-revolution-francaise.html>)].
- Albert Mathiez, *La Révolution française : la chute de la royauté, la Gironde et la Montagne, la Terreur*, Paris, Bartillat, 2012, 658 p. (ISBN 978-2-84100-507-9).
- Albert Soboul, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1962.
- Michel Vovelle, *La Révolution française expliquée à ma petite-fille*, Paris, Le Seuil, 2006, 99 p. (ISBN 2-02-081245-2).

Instruments de travail

- Atlas de la Révolution française*, EHESS.
- Frédéric Bidouze, *De Versailles à Versailles, 1789* (vol. 2). *Le peuple de Paris en marche: la nation, la loi et le roi*. Itinéraire historique, Pau, Périégète, 2019.
- Marc Bouloiseau, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. 2 : *La République jacobine (10 août 1792-9 thermidor an II)*, Paris, Le Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° 102), 1972, 290 p. (ISBN 2-02-000653-7, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1975_num_53_2_5506_t1_0592_0000_3)).
- Roger Dupuy, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. 2 : *La République jacobine : Terreur, guerre et gouvernement révolutionnaire, 1792-1794*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° 102), 2005, 366 p. (ISBN 2-02-039818-4, présentation en ligne (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5450575s/f139.image>)).
- François Furet (dir.) et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, 1122 p. (ISBN 2-08-211537-2, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1990_num_279_1_1298_t1_0106_0000_2)), [présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1991_num_46_2_278947_t1_0328_0000_002)].
édition poche avec compléments, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1992.
- François Furet, *La Révolution française*, t. 1, Paris, Hachette, 1988, 544 p.
- François Furet, *Histoire de France*, t. III : *La Révolution*, Hachette, 1989.
- Jacques Godechot, *Les Révolutions*, Paris, PUF, coll. « Nouvelle Cléo », 1986.
- Albert Soboul (dir.), Jean-René Suratteau (dir.) et François Gendron (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2004 (1^{re} éd. 1989), XLVII-1132 p. (ISBN 2-13-053605-0, présentation en ligne (http://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1990_num_22_1_1782_t1_0495_0000_3)), [présentation en ligne (http://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1991_num_284_1_1434_t1_0253_0000_1)].
- Jean Tulard, Jean-François Fayard et Alfred Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française. 1789-1799*, Paris, éd. Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1987, 1998 [détail des éditions] (ISBN 978-2-221-08850-0).
- Michel Vovelle, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. 1 : *La chute de la monarchie, 1787-1792*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° 104), 1972, 282 p. (ISBN 2-02-000652-9, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1973_num_20_3_226_1_t1_0489_0000_1)).
Édition revue et mise à jour : Michel Vovelle, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. 1 : *La chute de la monarchie, 1787-1792*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° 101), 1999, 312 p. (ISBN 2-02-037519-2).

- Gérard Walter, *Répertoire de l'histoire de la Révolution française, travaux publiés de 1800 à 1940*, t. I : *Personnes*, Paris, 1941-1945.
- Gérard Walter, *Répertoire de l'histoire de la Révolution française, travaux publiés de 1800 à 1940*, t. II : *Lieux*, Paris, 1941-1945.
- Denis Woronoff, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. 3 : *La République bourgeoise : de Thermidor à Brumaire, 1794-1799*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° 103), 2004 (1^{re} éd. 1972), 250 p. (ISBN 2-02-067633-8, présentation en ligne (http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1975_num_53_2_5506_t1_0593_0000_1)).

Grandes problématiques

- Augustin Cochin, *La machine révolutionnaire : Œuvres*, Paris, Tallandier, 2018.
- Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, vol. 2, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1979. 2 volumes.
- Jean Jaurès (préf. Madeleine Rébérioux), *Histoire socialiste de la Révolution française*, Paris, Éditions Sociales, 1968. 5 volumes.
- Daniel Guérin, *La lutte des classes sous la première République, 1792-1797*, Paris, 1946. 2 volumes.
- Jean-Pierre Jessenne, *Histoire de la France : Révolution et Empire*, Paris, 1993.
- Jean-Clément Martin, *La Révolution française, une histoire sociopolitique* [« La France en Révolution »], Paris, 2004 (1^{re} éd. 1990).
- Albert Mathiez, *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, 1907.
- Albert Mathiez, *La vie chère et le mouvement social sous la terreur*, Paris, Armand Colin, 1927.
- Michel Biard et Pascal Dupuy, *La Révolution française : Dynamiques, influences, débats*, Paris, 2004.
- Frédéric Bluche, Stéphane Rials et Jean Tulard, *La Révolution française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2004.
- Aimé Césaire, *Toussaint-Louverture : La révolution française et le problème colonial*, Paris, 1961.
- Yves Benot, *La Révolution française et la fin des colonies 1789-1794*, Paris, La Découverte, 2004 (1987).
- Jean-Daniel Piquet, *L'émancipation des Noirs dans la Révolution française (1789-1795)*, Paris, Karthala, 2002.
- Raymonde Monnier (dir.), *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques de 1773 à 1802*, Paris, Ellipses, 2004.
- Jean-Pierre Poussou (dir.), *Le bouleversement de l'ordre du monde : Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 2004.
- Jean-Pierre Poussou (dir.), *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques 1773-1802 : Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Marcel Dorigny (dir.), *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques (1773-1802) : Historiographie, Bibliographie, Enjeux*, Paris, Belin, 2004.
- Anne Jollet (dir.), « Des révoltes de l'Europe au temps de la Révolution française 1773 à 1802 », *Cahiers d'Histoire, revue d'histoire critique*, n^{os} 94-95, janvier-mars 2005.
- Robert Badinter, *Libres et égaux ; l'émancipation des juifs (1789-1791)*, Paris, Fayard, 1989.
- Jacques Godechot, *La grande Nation*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983.
- Monique Cubells (dir.), *La révolution française : la guerre et la frontière*, Paris, Éditions du CTHS, 2000.
- Frank Attar, *Aux armes, citoyens ! : naissance et fonctions du bellicisme révolutionnaire*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2010, 394 p. (ISBN 978-2-02-088891-2).
- Hervé Leuwers, *La Révolution française et l'Empire*, Paris, PUF, coll. « Licence Histoire », 2011, 276 p. (ISBN 978-2-13-056852-0).
- Claire Fredj, *La France au XIX^e siècle*, Paris, PUF, coll. « Licence Histoire », 2009, 256 p. (ISBN 978-2-13-057027-1).
- Patrice Gueniffey, *Histoires de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011, 744 p. (ISBN 978-2-262-03333-0).
- Florence Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en révolution, 1789-1795-1802*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 1992.
- Marie-Paule Duet, *La Révolution française et les femmes 1789-1794*, Paris, Gallimard, 1971.
- Anne Soprani, *La Révolution et les femmes de 1789 à 1796*, Paris, M.a Editions, 1988.
- Annette Rosa, *Citoyennes : Les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1988.
- Evelynne Morin-Rotureau (dir.), *1789-1799 : combats de femmes : Les révolutionnaires excluent les citoyennes*, Autrement, 2003.
- François Hincker, *La Révolution française et l'économie : décollage ou catastrophe ?*, Paris, Nathan, coll. « Circa » (n° 3), 1989, 224 p. (ISBN 2-09-188965-2, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1992_num_24_1_1892_t1_0541_0000_2)).

Aspects historiographiques

- Olivier Bétourné et Aglaia I. Hartig, *Penser l'histoire de la Révolution : deux siècles de passion française*, Paris, La Découverte, coll. « Armillaire » (n° 18), 1989, 238 p. (ISBN 2-7071-1839-7).
- Michel Biard (dir.) (préf. Michel Vovelle), *La Révolution française : une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2009, 446 p. (ISBN 978-2-84734-638-1, présentation en ligne (<https://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2011-1-page-725.htm#pa283>)).
- Antonino De Francesco, *La guerre de deux cents ans : une histoire des histoires de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2018, 442 p. (ISBN 978-2-262-03701-7, présentation en ligne (<https://journal.s.openedition.org/lrf/2912>)).
- François Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires » (n° 32), 1978, 259 p. (ISBN 2-07-029381-5, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1979_num_29_4_418652_t1_0895_0000_000)), [présentation en ligne (https://www.lemonde.fr/idees/article/2008/08/13/penser-la-revolution-francaise-par-nicolas-weill_1083228_3232.html)].
- François Furet, Mona Ozouf et al., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, t. 5 : *Interprètes et historiens*, Paris, Flammarion, coll. « Champs » (n° 746), 2007, 285 p. (ISBN 978-2-08-120480-5).
- Alice Gérard, *La Révolution française, mythes et interprétations (1789-1970)*, Paris, Flammarion, coll. « Questions d'histoire » (n° 21), 1970, 142 p. (présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1971_num_206_1_4134_t1_0625_0000_2)), [présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/mord_0035-2624_1971_num_53_208_3106_t1_0205_0000_4)].
- Jacques Godechot, *Un Jury pour la Révolution*, Paris, Robert Laffont, coll. « Science nouvelle », 1974, 379 p. (présentation en ligne (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k18354v/f239.image>)).

- Jean-Clément Martin, *Révolution et contre-révolution en France, 1789-1989 : les rouages de l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 226 p. (ISBN 2-86847-209-5, présentation en ligne (http://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1998_num_10_5_1_3976_t1_0127_0000_2), lire en ligne (<http://books.openedition.org/pur/17388>)), [présentation en ligne (http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1999_num_12_46_1063)].
- Jean-Clément Martin (dir.), *La Révolution à l'œuvre : perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 384 p. (ISBN 2-7535-0055-X, présentation en ligne (<https://ahrf.revues.org/7993>)), lire en ligne (<http://books.openedition.org/pur/16018>).
- Jean-Clément Martin, *Violence et Révolution : essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2006, 338 p. (ISBN 2-02-043842-9, présentation en ligne (<http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-1-page-247.htm>)), [présentation en ligne (<https://chrhc.revues.org/738>)].
- Albert Soboul, *Comprendre la Révolution : problèmes politiques de la Révolution française, 1789-1797*, Paris, Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1981, 380 p. (ISBN 2-7071-1209-7, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1981_num_11_33_4513)).
- Jacques Solé, *La révolution en questions*, Paris, Le Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° 98), 1988, 413 p. (ISBN 2-02-009827-X, présentation en ligne (https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1989_num_3_0_3_2650)).

La Révolution et la culture

- François Souchal, *Le vandalisme de la Révolution*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1993.
- Philippe Bourdin et Gérard Loubinoux, *Les Arts de la scène & La Révolution française*, Clermont-Ferrand, Vizille, Presse Universitaire Blaise-Pascal, Musée de la Révolution française de Vizille, 2003.
- Alessandro Di Profio, *La Révolution des Bouffons : l'opéra italien au Théâtre de Monsieur (1789-1792)*, Paris, CNRS Éditions, 2003.
- *La Révolution par l'écriture, les Tableaux de la Révolution française une entreprise éditoriale d'information (1791-1817)*, Clermont-Ferrand, Vizille, Presse Universitaire Blaise-Pascal, musée de la Révolution française de Vizille, 2005, 511 p. (ISBN 2-7118-4928-7).
- Michel Baridon (dir.), *Échanges internationaux idéologiques et culturels dans la mouvance de la Révolution française*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 1987, 283 p. (ISBN 978-2-251-60361-2).
- Collectif, « L'esprit de la Révolution », *Études françaises*, numéro préparé par Josiane Boulad-Ayoub, vol. 25, nos 2-3, 1989, 290 p. (<http://revue-etudesfrancaises.umontreal.ca/volume-25-numero-2-3/>).

La Révolution et les sciences

- Guy Barthélémy, *Les savants sous la Révolution*, Éditions Cénomane, 1988.
- Nicole Dhombres, *Les savants en Révolution. 1788-1789*, Éditions Calmann-Lévy, 1989.
- Frédéric Lenormand, *Les savants de la Révolution*, Éditions Milan, 2006.
- Michel Nusimovici, *Les écoles de l'an III*, 2010 [lire en ligne (http://www.ens-rennes.fr/serveur/com.univ.collaboratif.utilis.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1415788647886)].
- Vladimir López, « Le système métrique, fruit de la révolution française : Alors que la révolution faisait rage dans les années 1790, les scientifiques français ont remplacé un système chaotique de poids et de mesures par une méthode unifiée : le système métrique », *National Geographic*, 8 septembre 2021 (lire en ligne (<https://www.nationalgeographic.fr/histoire/le-systeme-metrique-fruit-de-la-revolution-francaise>), consulté le 3 avril 2022).

Femmes et Révolution

- Brive Marie-France (dir.), *Les femmes et la Révolution française : actes du colloque international, 12-13-14 avril 1989*, Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989, 3 volumes.
- Cerati Marie, *Le Club des citoyennes républicaines révolutionnaires*, Paris, .d. sociales, 1966.
- Desan Suzanne, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 2006.
- DiCaprio Lisa, *The origins of the welfare state : women, work, and the French Revolution*, Urbana, University of Illinois Press, 2007.
- Duhet Paule-Marie, *Cahiers de doléances des femmes en 1789 : et autres textes*, Paris, des Femmes, 1981.
- Fauré Christine (dir.), dossier, "La prise de parole publique des femmes", *Annales historiques de la Révolution française*, juin 2006, n° 344.
- Fraisse Geneviève, *Muse de la raison : démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Gallimard, 1995.
- Godineau Dominique, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple . Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004 [1988].
- Heuer Jennifer, *The family and the nation : gender and citizenship in revolutionary France, 1789-1830*, Ithaca, Cornell University Press, 2005.
- Hunt Lynn, *Le roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Landes Joan B., *Women and the public sphere in the age of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1988.
- Martin Jean-Clément, *La révolte brisée : femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008.
- Mazeau Guillaume, *Le bain de l'histoire : Charlotte Corday et l'attentat contre Marat 1793-2009*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.
- Mazeau Guillaume, "Penser avec le genre: trouble dans la citoyenneté", *La Révolution française*, 2015, n° 9, <https://journals.openedition.org/lrf/1458>
- Plumauzille Clyde, *Prostitution et révolutions. Les femmes publiques dans la cité républicaine 1789-1799*, Ceyzerieu, Champ Vallon, 2016.
- Scott Joan W., *La citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.
- Verjus Anne, *Le cens de la famille : les femmes et le vote, 1789-1799*, Paris, Belin, 2002.
- Verjus Anne, *Le bon mari : une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010.

Comédie musicale

Filmographie

Articles connexes

Articles généraux

- Bulletin national
- Chronologie de la Révolution française
- Contre-révolution
- Émigration française (1789-1815)
- Armée des émigrés
- Finances sous la Révolution
- Glossaire de la Révolution française
- Historiographie de la Révolution française
- Femmes sous la Révolution française
- Mariage en France : Le mariage sous la Révolution
- Musée de la Révolution française
- Révolution
- Révolution liégeoise
- La Marseillaise* (hymne national)
- Ah! ça ira* (chant révolutionnaire)
- Écoles de l'an III scientifiques

Listes

- Journaliste sous la Révolution
- Liste des emplacements de la guillotine
- Liste des journaux parus sous la Révolution française
- Liste des ouvrages littéraires écrits sous la Révolution
- Liste des lieux importants de la Révolution française
- Liste des ministres français de 1789 à 1799
- Liste de personnalités associées à la Révolution française
- Liste alphabétique des membres de l'Assemblée constituante de 1789
- Liste des membres de l'Assemblée législative par département
- Liste des présidents et vice-présidents de l'Assemblée législative
- Liste des membres de la Convention nationale par département
- Liste des présidents de la Convention nationale
- Liste des sections révolutionnaires de Paris
- Guerres de la Révolution française
- Nom des villes françaises sous la Révolution
- Volontaires nationaux pendant la Révolution
- Amalgame des deux armées sous la Révolution

Liens externes

- Annales historiques de la Révolution française* (<http://ahrf.revues.org/>)
- La revue *Révolution française.net* (<http://revolution-francaise.net>).
- Ressource relative à la santé : (en) Medical Subject Headings (<https://meshb.nlm.nih.gov/record/ui?ui=D047850>)
- Ressource relative à la bande dessinée : (en) Comic Vine (<https://comicvine.gamespot.com/wd/4015-56531/>)
- Notices dans des dictionnaires ou encyclopédies généralistes :
 - Dictionnaire historique de la Suisse* (<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F017216.php>)
 - Dizionario di Storia* ([http://www.treccani.it/enciclopedia/rivoluzione-francese_\(Dizionario-di-Storia\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/rivoluzione-francese_(Dizionario-di-Storia)/))
 - Enciclopedia italiana* ([http://www.treccani.it/enciclopedia/rivoluzione-francese_\(Enciclopedia-Italiana\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/rivoluzione-francese_(Enciclopedia-Italiana)/))
 - Encyclopædia Britannica* (<https://www.britannica.com/event/French-Revolution>)
 - Encyclopædia Universalis* (<https://www.universalis.fr/encyclopedie/revolution-francaise/>)
 - Encyclopedia of Greater Philadelphia* (<https://philadelphiaencyclopedia.org/archive/french-revolution>)
 - Encyclopédie Treccani* (<http://www.treccani.it/enciclopedia/rivoluzione-francese>)
 - Gran Enciclopèdia Catalana* (<https://www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0055146.xml>)
 - Encyclopédie Larousse* (https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise/140733)
 - Swedish Nationalencyklopedin* (<https://www.ne.se/uppslagsverk/encyklopedi/lång/franska-revolutionen>)
 - Store norske leksikon* (https://snl.no/Den_franske_revolutjon)
- Notices d'autorité :
 - Bibliothèque nationale de France (<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11941849g>) (données <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb11941849g>)
 - Bibliothèque du Congrès (<http://id.loc.gov/authorities/sh85051319>)
 - Gemeinsame Normdatei (<http://d-nb.info/gnd/4018183-2>)
 - Bibliothèque nationale d'Israël (http://uli.nli.org.il/F/?func=find-b&local_base=NLX10&find_code=UID&request=987007548235605171)
 - Bibliothèque nationale tchèque (<http://aut.nkp.cz/ph138786>)